



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



P. DAVID-NOUNAZ (COLL. X. MUGNIER)

■ Reproduction d'un document tiré à partir d'un négatif sur plaque de verre pris entre 1895 et 1900.

Le hameau de l'Église vu du Frêne

Calendrier des manifestations

Les animations estivales ont été lancées par la toute nouvelle association Villards Autos 73 (créeée et présidée par Damien Tardy) qui a organisé une concentration de véhicules anciens les 9 et 10 juin derniers (*lire page 3*). Puis la fête du col (l'*« Écho des montagnes »*) a pris le relais. Avancée au 30 juin et 1^{er} juillet, elle devait se tenir en Rieuclaret, près de la retenue de Grand Maison, avec des animations revues. Ainsi les Rencontres de la montagne (qui traitaient des difficultés du pastoralisme face aux prédateurs du loup) ont été supprimées et la soirée « Veillée en Belle-donne » programmée le samedi soir. Pour le reste de l'été, les animations proposées par l'Office de tourisme de l'Espace Glandon sont habituelles. Une seule nouveauté : la 1^{re} édition de la « Saint Col'Or Run ».

JUILLET ET AOÛT

- Maison du patrimoine** : ouverte du 4 juillet au 26 août, les mercredis, dimanches et jours fériés de 15 h 30 à 18 h 30.
- Atelier de tournage** sur bois de Simon Cartier-Lange, à Lachenal : ouvert tous les après-midi (06-22-90-23-72, entrée libre).
- Sorties accompagnées** avec Mathieu Taboury ou Davy Verollet (balades thématiques, initiations et sorties en VTT et fatbike électrique).
- Club enfants** : du lundi 9 juillet au vendredi 24 août, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14 heures à 18 heures et les mercredis de 9 heures à 18 heures (animatrices : Anouk Vanlerberghe et Claire Martin-Cocher).
- ateliers culinaires**, éveils musculaires, tournois de ping-pong, de football, de basket, etc. : toutes les semaines.
- Visites des hameaux** villarins : tous les mercredis à 14 heures (gratuit).
- Pot d'accueil** : les samedis du 7 juillet au 18 août inclus, à 18 heures sur la terrasse de la Maison du tourisme (ouvert à tous).

JUILLET

- mardi 3 juillet** : le col du Glandon sera fermé aux véhicules (de Lachal à Saint-Sorlin-d'Arves) de 9 heures à midi pour permettre aux cyclistes de rouler librement.
- vendredi 6 juillet** : exposition des travaux des élèves de l'école des Villards (salle des fêtes de Saint-Colomban).
- dimanche 8 juillet** : descente) de la 37^e édition de la course cyclosportive La Marmotte.
- jeudi 12 juillet** : théâtre itinérant avec la troupe La Passerelle (« Voyage à travers l'Odyssée »), à 21 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban (tarif libre, au chapeau).
- samedi 14 juillet** : passage de la course cycliste « La Haute Route des Alpes ».
- dimanche 15 juillet** : 25^e édition du tour Arvan-Villards (descente du col du Glandon ; passage entre 8 h 50 et 9 h 45).
- jeudi 19 juillet** : passage du Tour de France au col de la Croix-de-Fer avec descente de la combe d'Olle.
- dimanche 22 juillet** : 22^e édition du trail La Villarinche (inscription à la Maison du tourisme).
- mardi 24 juillet** : à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban : conférence de la Facim : « La Savoie au fil des patrimoines » (gratuit, mais inscription à la Maison du tourisme).

Arrivée du Tour de l'Avenir : appel aux bénévoles et aux hébergeurs

L'arrivée de la 10^e et dernière étape du Tour de l'Avenir aura lieu le dimanche 26 août au Chef-Lieu de Saint-Colomban. Pour cet événement, les organisateurs recherchent des bénévoles. Les personnes qui souhaitent prêter main-forte doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie de Saint-Colomban, par téléphone au 04-79-56-35-72 ou par courriel à l'adresse : mairie-st.col@wanadoo.fr Cette manifestation va très certainement attirer beaucoup de personnes à Saint-Colomban. Les hébergeurs qui voudraient les accueillir doivent, là aussi, se faire connaître auprès de la Maison du tourisme ou de la mairie.

OFFICE DE TOURISME

La promotion touristique en débat

Le 12 avril dernier (*), le conseil d'administration de l'office de tourisme (OT) a adopté la convention « portant délégation de missions de service public touristique à l'Office de tourisme de l'Espace Glandon » qui a été établie entre l'OT et la 4C (approuvée par le conseil communautaire de la 4C le 22 mars 2018).

Ce conseil d'administration a également adopté (9 voix pour et 1 abstention : Jean-Paul Martin-Cocher, Jean-Louis Portaz ayant quitté la réunion avant le vote) le budget 2018 qui s'équilibre à 169 000 euros. Les recettes proviennent d'une subvention de la 4C (134 000 euros) (**) et de la commune de Saint-Colomban (3 600 euros ; en contrepartie de la gestion des gîtes, l'OT reçoit 10 % des recettes de location), des animations et des prestations proposées (16 200 euros), de la vente d'encarts publicitaires pour la Sybelles-Villarinche (500 euros) et dans le guide pratique (1 800 euros), du montant des cotisations (estimé à 300 euros), d'un excédent 2017 (11 100 euros) (***) , etc.

Les dépenses se répartissent entre les frais de personnels (101 050 euros, soit 59,79 % du total ; dont 58 000 euros de salaires), les frais généraux (32 850 euros, 19,44 %), les animations (26 100 euros, 15,44 %), et les frais de communication et de promotion (9 000 euros, 5,33 %). Parmi les animations inscrites au budget on note la Sybelles-Villarinche (8 000 euros), Kid's Villards (2 000 euros), l'après-midi de Noël (250 euros), l'après-midi du 1^{er} janvier (1 300 euros), le weekend de la raquette (550 euros), les animations hivernales (1 600 euros), les lots hiver et été (800 euros), le club enfants (2 700 euros), la fête du 15 août (2 800 euros), La Villarinche (2 500 euros), la marche gourmande (800 euros), les animations estivales (2 800 euros).

Les 9 000 euros de communication et de promotion prévoient l'hébergement du site Internet (1 100 euros), la participation à une bourse d'échange (200 euros), l'édition du guide pratique (4 500 euros en 2017), le plan de la station (500 euros, indispensable pour l'accueil), et 2 700 euros de divers (oriflammes, tonnelle, autocollants, tenues pour le personnel, etc.).

Dans la discussion qui a précédé l'adoption de ce budget, Jean-Paul Martin-Cocher a jugé que la somme allouée à la communication et à la promotion n'était pas suffisante. Selon lui, « *avant de proposer des animations, il faudrait d'abord mener des actions de promotion pour faire venir du monde : presse gratuite, TV, radio, etc.* »

Christophe Poirier s'est dit d'accord sur ce point tout en soulignant que ce budget était « *contraint* » et qu'il était impossible de réduire d'autres postes pour augmenter celui-là. Il a indiqué qu'il existait d'autres canaux de promotion, comme Google

Adwords ou les réseaux sociaux, qui n'ont pas de coût et fonctionnent parfois mieux. Il a rappelé également que la promotion de la vallée des Villards était aussi assurée par l'entité Sybelles.ski (à laquelle l'EPIC participe financièrement) qui travaille avec une agence de presse (accueil presse, dossiers de presse, articles...) et que cette action n'était pas inscrite dans le budget.

Pour Patricia Valcke, si « *nous n'apparaissions pas sur les supports gratuits c'est aussi parce que nous n'adhérons pas à Apidae* » plate-forme d'informations touristiques à la disposition des journalistes. Pour ce faire il faudrait procéder à la refonte totale du site Internet ce qui est impossible car trop coûteux. Elle a proposé de se rapprocher de l'office de tourisme de La Chambre, via une convention, pour que « *nos informations touristiques puissent « remonter » par ce canal vers cette plate-forme* ».

Jacqueline Dupenloup a estimé qu'il y avait quand même un lien entre la communication et l'animation, et qu'il fallait choisir des thèmes porteurs et des événements phares susceptibles d'attirer du monde et de participer ainsi à la promotion de la vallée des Villards. Bernard Wyns a donné la Sybelles-Villarinche comme exemple de tels événements. Pour Philippe Martin-Cocher, la promotion la vallée des Villards peut également passer par la promotion des gîtes communaux et par les animations (Sybelles-Villarinche, Tour de l'Avenir, etc.). Jean-Louis Portaz a proposé lui « *de réellement travailler avec l'office de tourisme de La Chambre et de fédérer ainsi les efforts* ». Pour Alain Jamen, les réseaux sociaux sont très intéressants mais pas suffisants. Il faudrait peut-être envisager un reportage TV.

En conclusion, et puisqu'il est difficile de diminuer certains postes au bénéfice de la communication et de la promotion, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué qu'il fallait réfléchir au moyen d'augmenter les recettes...

(*) Source : compte rendu officiel de la réunion du 12 avril 2018.

(**) Soit le même montant qu'en 2017 qui avait été réparti entre les communes de Saint-Colomban (106 000 euros) et Saint-Alban (10 199,08 €), et la 4C (17 800 euros).

(***) Le compte administratif 2017 fait apparaître 156 251,62 € de dépenses pour 167 490,61 € de recettes, soit un excédent de 11 238,99 €. Il a été adopté le même jour à l'unanimité (10 voix, le président ne prenant pas part au vote).

Appel pour adhérer à l'OT

L'Office de tourisme (OT) de l'Espace Glandon est une association à laquelle tout le monde peut adhérer. Être adhérent permet de bénéficier de différents services proposés par l'OT et de participer avec droit de vote aux assemblées générales. Le 11 juin, le conseil d'administration a fixé comme suit les tarifs d'adhésion selon les différents collèges : prestataires d'activités : 15 euros ; commerçants : 15 euros ; hébergeurs : 15 euros (si capacité d'hébergement inférieure à 50 lits) ou 200 euros (avec capacité d'hébergement supérieure à 50 lits) ; exploitants de remontées mécaniques : 200 euros ; membres de la société civile : 15 euros ; associations : 15 euros.

Classes 72 et 73 : alerte banquet !

Devant le vif succès du rassemblement de l'an dernier, une nouvelle journée de retrouvailles se déroulera le jeudi 2 août 2018 à midi à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Les personnes intéressées doivent s'inscrire au plus tôt auprès de Viviane Arioli (06-51-24-66-36) ou de Gérard Mugnier (06-23-37-51-50). Au menu : convivialité, joie et bonne humeur. Les conjoints sont les bienvenus.

VILLARDS AUTOS 73

Rassemblement de voitures anciennes : une première encourageante

Le 9 et 10 juin, un rassemblement de voitures anciennes s'est tenu à Saint-Colomban. Une première organisée par l'association villarinchette Villards Auto 73 dont le président est Damien Tardy (Le Plan-champ) et le secrétaire Jean-Claude Gigante (Saint-Michel-de-Maurienne). Cette jeune association, qui ne compte actuellement que ces deux membres, a pu s'appuyer sur une douzaine de bénévoles (villarins et mauriennais) pour mener à bien ce projet d'envergure qui en aurait effrayé plus d'un, mais pas ces deux passionnés qui y réfléchissent depuis l'automne dernier.

Les participants ont été accueillis le samedi matin avec café et viennoiseries à Sainte-Marie-de-Cuines sur le parking d'Intermarché (qui offrait le café). Puis direction les Villards pour un arrêt des véhicules à Saint-Alban, le temps (une demi-heure) de prendre une collation offerte par la municipalité devant le *Triandou* (sirops sureau et verveine bio produits par la ferme de la Fournache à Saint-Jean, et panettone). Le convoi s'est ensuite dirigé vers Lachenal où les voitures, une quarantaine, pouvaient stationner sur la route du bas pour une visite de l'atelier de Simon Cartier-Lange. Pour l'occasion, celle-ci était, arrêté municipal à l'appui, réservée et interdite à la circulation.

Puis ce fut l'ascension du col du Glandon (toujours en convoi pour respecter les autorisations préfectorales) pour un repas pris sur le « front de mer » de la retenue de Grand Maison, près du foyer dont le périmètre avait été lui aussi réservé pour permettre aux bénévoles d'aménager le site avec du matériel communal monté la veille depuis Saint-Colomban (plateaux, tréteaux, bancs) et Saint-Alban (chapiteau installé avec l'aide de Johnny Unger).

(Pour l'anecdote, le chapiteau était à démonté le lundi 11 juin, lendemain de la manifestation. Et la surprise fut de voir arriver le samedi matin un représentant d'une organisation agricole qui devait le lundi matin également organiser sur le site un héliportage dans Belledonne, vers les Sep Laux, pour la réfection d'un chalet d'alpage utilisé par René Tavan, bien connu aux Villards pour ses troupeaux de brebis sur le col du Glandon et dans la combe d'Olle ! Mais le lundi à 10 heures la place était nette pour l'héliportage...)



C. MAYOUX

savaient pas jusque-là ce qu'est un col hors catégorie, désormais, ils savent ! Ces « abandons » (peut-être dus aussi à la fatigue d'une balade bien remplie pour des participant(e)s souhaitant regagner finalement leurs pénates pour un repos mérité) et sans doute aussi l'épisode des repas du midi, ont fait que l'affluence fut maigre le soir à la salle des fêtes.

Le dimanche (quelques participants du samedi sont restés aux Villards), les exposants étaient accueillis dès 8 h 30 le long de la route entre le jeu de boules du Martinan et les Apalus par Stéphanie Chaboud-Crouzet, entre autres, revêtue d'un costume villarin de grande fête. Là, par un beau soleil, chacun pouvait garer son automobile pour une exposition libre (on a noté la présence de quelques cyclomoteurs anciens). Il était possible de prendre son repas (même traiteur) sur le parking du tilleul (peu de monde cependant), et

C. MAYOUX ■ Damien Tardy (accroupis, 2^e en partant de la droite) et les participants récompensés.

Le repas du traiteur Rolando (Saint-Rémy-de-Maurienne) fut apprécié sur le plan culinaire, moins quant au prix demandé avec un écart entre celui annoncé et celui pratiqué, sans que l'on sache vraiment d'où venait cette différence. Heureusement la journée fut superbe avec la vue sur le lac, le voisinage des chèvres et moutons de Jean-Baptiste Favre-Bonté qui avait emmontagné depuis quelques jours, et la visite du musée EDF Hydrélec à Vaujany.

En fin d'après-midi, ce fut la remontée sur les Villards pour une soirée avec repas et spectacle de Dantès à la salle des fêtes. Mais tous les véhicules ne sont pas revenus aux Villards, des participants de la région chambérienne ayant préféré, pour des raisons mécaniques (freins, embrayages) compte tenu des dénivelés, abandonner le rassemblement pour un plan B qui les a conduit, pour rentrer, vers Grenoble et le Grésivaudan. Si les participants (mais surtout leurs véhicules...) ne

une buvette était ouverte et tenue sur le parking de la cure par le club des sports. Après la présentation, par leurs propriétaires, des voitures les plus typiques (sur une cinquantaine exposées), vers 17 heures, pour marquer la fin du rassemblement, des prix furent remis notamment à une Méhari, une R5 turbo 2, une Delage (ex-Delahay), une Ami 8, des 4L, etc., toutes aussi belles et utiles que les autres.

Malgré quelques couacs (« des erreurs de jeunesse, pour une première » dira un participant lui-même organisateur de rassemblements automobiles), on peut dire que ce premier rassemblement villarin fut une réussite. On peut estimer à plus de 500 le nombre de personnes venues visiter l'exposition du dimanche. « Il y avait des voitures de chez Marie-Louise au Martinan, et la route des pistes servait de parking jusqu'au pont de Nantchenu. On a fait aussi bien qu'un 15 août ensoleillé », se sont félicités les organisateurs et les bénévoles.

Il est vrai que faire venir autant de monde aux Villards dans une période hors congé estival mérite un grand bravo. « Il ne faut pas mettre la barre trop haut lors d'une première car sinon, après, on ne peut que régresser. Il faut de la marge pour progresser », a estimé en substance le maire de Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnard, dans son discours de clôture à l'adresse de Damien

Tardy qui a géré le dernier mois, avec son trésorier, comme un travail à plein temps.

De façon générale, de nombreux participants ont promis de revenir l'an prochain pour la deuxième édition qui devrait se dérouler les 8 et 9 juin. Les 2 organisateurs (dont un, Damien Tardy, n'a que 21 ans) auront alors besoin d'être épaulés par des bénévoles, notamment dans la phase préparatoire, pour les démarches administratives, la recherche de sponsors, la communication commerciale et... interne (« N'est-ce pas Damien ? », ne manqueront pas de dire certains bénévoles « mokarants »), etc. Mais également pour la logistique. Sur ce point, pour cette première édition, et au-delà des subventions allouées (200 euros par Saint-Alban, 800 euros par Saint-Colomban, 400 euros par le Sivav, 250 euros par les Amis des Villards, la 4C n'a pas été sollicitée), les communes villarinchettes ont participé à l'organisation de ces journées. Saint-Alban a mis à disposition une tente de 40 m² et un employé communal (une journée), et offert un pot d'accueil le samedi matin. Saint-Colomban a mis à disposition des véhicules (Dacia pick-up et minibus) pour l'installation et le rangement, prêté la salle des fêtes, des barrières, des panneaux de sécurité routière, du matériel de la salle hors sac, effectué le montage du podium (par ses agents techniques), etc.

Il faudra également réfléchir au trajet de la balade, aux sites à visiter et aux animations à proposer, notamment le dimanche. Les deux organisateurs, qui seront sans doute plus nombreux l'an prochain, ont un an pour y penser.

Christophe Mayoux

SAINT-COL STATION FLEURIE

Le 19 mai s'est tenu par beau temps le marché aux fleurs de l'association Saint-Colomban station fleurie, en coopération avec le lycée horticole du Bocage de Chambéry.

De neuf heures à midi, sur la place du tilleul (Chef-Lieu), plus de la moitié des quelque 2 000 plants disponibles ont été vendus : fleurs, plantes fleuries, plantes aromatiques dont des plants de génépi qui sont tous partis.

Selon Éric Micot, l'interlocuteur du lycée du Bocage, ce marché villarin, outre sa spécificité qui est de proposer des plants résistant au froid comme à la sécheresse, est un marché de clients fidèles. « *D'année en année, on voit toujours les mêmes clients venir, avec des idées bien arrêtées sur ce qu'ils recherchent.* » Des clients fidèles qui ne sont pas trop regardants sur le prix quand la qualité est là, comme cette personne de Cuines qui a indiqué qu'elle n'avait pas besoin de géraniums cette année car elle avait pu conserver ceux de l'an passé, chose qui ne lui était que rarement arrivée avec les plants achetés en grande surface... Bon an mal an, la fréquentation est sensiblement égale, peut-être un peu supérieure cette année, la date du marché étant redevenue celle du samedi de Pentecôte qui tombait après les saints de glace.

Contrairement à ce qui se faisait habituellement, il n'y a pas eu, avant le marché, l'assemblée générale annuelle de l'association au cours de laquelle des bons de réduction sont remis aux lauréats du concours de fleurissement. Ce fait a abondamment alimenté les bruits les plus contradictoires sur cette association. Selon nos informations, Emmanuel Bellot-Mauroz et Maurice Bouchet-Flochet seraient toujours respectivement président et vice-président de cette association. Mais vérité du jour... Par ailleurs, suite à des dissensions internes à l'association et entre l'association et la municipalité, celle-ci a repris « en direct » l'achat des plants nécessaires au fleurissement public de cette année. Quoi qu'il en soit, les lauréats ont pu retirer leurs bons à la caisse au moment de régler leurs achats, une solution pratique qui n'a pas trop compliquée la tâche des organisateurs. Le fleurissement de la commune de Saint-Colomban a été effectué le 19 juin par les employés communaux et 4 bénévoles, avec les conseils de Maurice Bouchet-Flochet pour la préparation des massifs. De bonne augure au moment où la commune se rait en lice pour obtenir « une fleur » au concours départemental.

Christophe Mayoux



► CONCOURS DÉPARTEMENTAL. Au palmarès 2017 du concours départemental des villes, villages et maisons fleuries, dans le concours « montagne », on relève les noms de Patricia Clérin (Premier-Villard) dans la catégorie « propriétés fleuries visibles de la voie publique » (habitat traditionnel), et de Jean-Paul Martin-Cocher (gîte Adélaïde, Martinan) dans la catégorie « les hébergements labellisés ». La commune de Saint-Colomban est lauréate dans la catégorie des communes de montagne de moins de 300 habitants.

ANCIENS COMBATTANTS

CÉRÉMONIES DU 8-MAI

« Ne jamais baisser la garde »

Les commémorations de l'armistice de 1945 se sont déroulées par un temps clément. D'abord à Saint-Alban (10 heures, 80 personnes environ), en présence de 2 pompiers du corps villarin, des représentants de la gendarmerie de La Chambre et de 7 musiciens de l'*Écho des montagnes*. Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a lu le message du Mme Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, qui rappelait : « Nous rendons hommage à nos compatriotes et à leurs frères d'armes, combattants de 1940, Français libres qui n'ont jamais cessé le combat, résistants de l'intérieur ayant héroïquement rejoint la lutte, soldats de l'Armée d'Afrique couverts de gloire, combattants rassemblés pour libérer notre terre opprimée et poursuivre le combat au-delà du Rhin et des Alpes, à tous, nous exprimons notre gratitude et notre admiration. ».

Devant le porte-drapeau de la section locale des anciens combattants, Patrick Louadoudi, qui a succédé à Georges Maquet, Émile Quézel-Yoyon, vice-président de l'Association des anciens combattants villarins, a lu le message de l'Union fédérale des anciens combattants qui appelait en conclusion « chacune et chacun, particulièrement les jeunes, à œuvrer pour un monde de fraternité, de solidarité et de paix », non sans avoir regretté auparavant que « les espérances nées de cette victoire historique du 8 mai 1945 soient bafouées, le monde connaissant, encore aujourd'hui, des situations de guerre, de violence et de haine ». Une gerbe fut déposée au monument aux morts par Gilbert Émieux, président des anciens combattants villarins, et un collégien villarin.

Puis après la sonnerie aux morts et la minute de silence, *La Marseillaise*, reprise par le public, fut entonnée *a capella* par Jacqueline Dupenloup qui a conclu la cérémonie par un discours dans lequel elle a indiqué que « le nazisme, qui fit des dizaines de millions de mort dans des conditions inimaginables, est par essence un régime de terreur organisée, entretenu et exécutée du haut en bas des structures de l'État. Le Mein kampf d'Hitler dicte sa loi : la race à toute autre supériorité, celle du surhomme aryen, mérite 1 000 ans de domination mondiale. » Plus proche de nous, la Maurienne « constituait novembre 41 son armée de l'ombre, que rejoignirent les jeunes qui en grand nombre se soustrayaient à l'obligation du départ en Allemagne pour le STO (*) ». Sur les plaques des rues de Saint-Jean-de-Maurienne, on retrouve les noms de grandes figures de la Résistance : Pierre Brossolette, mort à Paris le 22 mars 1944 après deux jours et demi de torture ; Jean

Moulin, qui fut 5 ans sous-préfet d'Albertville, dirigea le Conseil national de la Résistance et mourut dans le train qui l'emmenait vers l'Allemagne en juillet 1943 ; Gabriel Péri, député de Seine-et-Oise, fusillé en 1941 au mont Valérien, dont Aragon disait « Péri est mort pour ce qui nous fait vivre. » (...) « L'histoire nous apprend que même quand les temps sont durs, même quand la souffrance sociale frappe, aucune voix ne doit jamais manquer pour refuser le chemin du nationalisme, de la haine et du racisme. Nous ne devons jamais baisser la garde. ».

Une demi-heure plus tard à Saint-Colomban, devant une centaine de personnes, le maire Pierre-Yves Bonnivard a présidé une cérémonie au protocole identique. Là, c'est Gilbert Émieux qui a lu le message de l'Union fédérale des anciens combattants et déposé la gerbe avec Gaston Martin-Garin, un élève de l'école des Villards.

À Saint-Colomban, la route est « coupée » durant un quart d'heure par l'assistance qui se tient sur la chaussée devant le monument aux morts. Une automobile a dû patienter une dizaine de minutes avant qu'on indique au conducteur qu'il pouvait emprunter la route qui, à la sortie sud du Martinan, conduit à la mairie en passant sous l'ancien cimetière. Peut-être faudrait-il lors des prochaines cérémonies, pour éviter ces attentes mais aussi pour des raisons de sécurité, placer au Martinan, à l'intersection des deux routes, un panneau indiquant cette possibilité.

Dans les deux communes l'hymne national a été entonné *a capella* à cause d'un appareil défectueux. Le nouvel appareil sera doté d'un micro HF qui permettra de mieux entendre les personnes chargées de lire les textes officiels car, hormis Jacqueline Dupenloup dont la voix porte, il est bien difficile, même en étant attentif et en tendant l'oreille, de comprendre ce qu'elles lisent et ce malgré tous les efforts qu'elles font pour se faire entendre.

Après la cérémonie de Saint-Colomban, l'assistance était conviée à un vin d'honneur à l'*Hôtel de la poste*, avant que les anciens combattants ne retournent à Saint-Alban pour prendre ensemble leur repas annuel au *Triandou* en présence des deux maires.

Christophe Mayoux

(*) Le service du travail obligatoire (STO) a été instauré par la loi du 16 février 1943 pour que la France envoie des travailleurs en Allemagne en contrepartie de la libération de prisonniers de guerre. Quelque 600 000 jeunes français sont partis, mais nombreux de réfractaires ont rejoint les maquis pour éviter d'aller en Allemagne. C'est ainsi que des personnes originaires des Villards ont regagné celui de l'Oisans tandis que d'autres sont venus se cacher quelques mois au pays dans des chalets d'alpage.



■ À Saint-Alban, quelques minutes avant la cérémonie.

PATRIMOINE ET CULTURE

L'assemblée générale a débuté par une minute de silence observée en mémoire de Ginette Paret, première présidente de l'association, récemment décédée. Martine Paret-Dauphin, qui lui a succédé, a indiqué que cette réunion se déroulerait « en pensant à elle et à son action dans l'association ».

Le bilan moral de la saison, largement évoqué en octobre dernier, a été succinctement rappelé et, sur quelques points, réactualisé. Ainsi du 27 décembre 2017 au 28 mars dernier, la Maison du patrimoine a reçu la visite de 236 personnes (351 visites du 20 décembre 2016 au 28 mars 2017). La présidente a été présente à tous les pots d'accueil de Goélia (les dimanches à 18 heures) et de l'OT (les lundis à 18 heures) et a ouvert la Maison du patrimoine 13 fois cet hiver (19 fois l'année dernière). Des objets (gros chaudron et « brons » pour poêles à trous, etc.) ainsi que des robes et des pièces de costumes villarins ont été récupérés dans la maison Girard-Buttaz, et l'association a accepté les meubles (armoires, lits, coffre). Ils seront stockés dans la salle des associations pour nettoyage. Autres dons (famille Mayoux) : 2 objets décoratifs, un en verre et métal, l'autre en porcelaine datant d'environ 1900.

La photo du tilleul, classé arbre remarquable de France en 2013, est parue dans le n° 90 (mars 2018) de la revue « Feuille ». Pierre Dompnier a publié un article élogieux sur la Maison du patrimoine, dans la rubrique « Patrimoine » du journal *La Maurienne* (30 novembre 2017). Des photos anciennes et actuelles sur le col du Glandon ont été publiées dans la rubrique « La Maurienne d'hier à aujourd'hui » de ce journal. D'autres sites pourraient faire l'objet d'une prochaine parution pour peu que l'on possède des documents.

Le 4 avril dernier à Annecy, devant l'Académie florimontane, Martine Paret-Dauphin a habillé une personne avec un costume de grande fête, présenté le costume, et parlé de la Maison du patrimoine et de la vallée.

Le Sivav a engagé une action sur plusieurs communes de l'Arvan-Villard dont Saint-Alban et Saint-Colomban dans le cadre de circuit « rando croquis ». Après la visite (avec Claire Martin-Cocher et le Sivav) d'un circuit artistique au bord du lac Saint-André (près de Sainte-Hélène-du-Lac), Martine Paret-Dau-

phin en a proposé un sur Saint-Colomban. Pour éviter qu'il n'utilise une portion de la départementale 927, un sentier piéton entre le jeu de boules du Martinan et l'église a reçu l'aval du Sivav et de la commune.

Le four à pain est en état de fonctionnement et son financement est en bonne voie. Il reste à réaliser la couverture, la porte, les grilles pour les fenêtres, le parement en pierres pour les murs. Des bénévoles des Roches (Jacques Girard, Patrick Fiora, Marylaine Fiora, Coralie Fiora, Jean-Marc Louis) ont repeint l'intérieur de la chapelle de ce hameau.

Le bilan financier présenté par Odette Émieux est sain. Des demandes de subvention vont être adressées aux 2 communes. La cotisation a été maintenue à 5 euros.

La Maison du patrimoine sera ouverte du 4 juillet au 26 août, de 15 h 30 à 18 h 30, les mercredis, les dimanches et les jours fériés (ouverture sur demande pour des groupes supérieurs ou égaux à 6 personnes, et les Galapias). Stéphanie Chaboud-Crouzaz affichera des fiches des soldats morts en 1918. À la demande de l'OT, les visites des hameaux des 2 communes par Patrice Gérard sont maintenues le mercredi.

L'association tiendra des stands à la fête du col (30 juin et 1^{er} juillet) et à la fête du 15 août (participation à la messe avec des personnes revêtues des costumes de l'association). Cet été 3 000 prospectus présentant le musée seront disponibles. La pièce de rangement des costumes (2,5 m x 3,80 m) sera aménagée. Xavier Mugnier a proposé une visite des ateliers du tisserand qui tisse les châles en soie, à Rozière-en-Donzy dans la Loire (première semaine de septembre).

Annie Bordas a décidé de ne plus être membre de l'association. Jean-Pierre Gabrielli, nouvel adhérent, a été élu, et Patrice Gérard, Christine Martin-Cocher, Gilbert Martin-Cocher, Christophe Mayoux, Jacqueline Mugnier, Xavier Mugnier, Danièle Nicol ont été réélus au conseil d'administration. Christine Martin-Cocher a été réélue trésorière adjointe et Gilbert Martin-Cocher a été réélu secrétaire. Ce dernier a indiqué qu'il souhaitait cesser ces fonctions d'ici un an.

(*) Source : compte officiel de l'assemblée générale du 5 mai 2018.

► **CURIOSITÉ CADASTRALE (SAINT-ALBAN).** Jeudi 14 juin, deux enseignants chercheurs de l'université Savoie-Mont-Blanc, accompagnés de deux stagiaires, ont rencontré la mairie de Saint-Alban. Ils enquêtent sur l'histoire fonctionnelle et juridique des communaux cultifs et des sections de communes. Si les communaux cultifs, encore appelés communaux à « jouissance héréditaire », sont une réalité encore présente dans la vallée des Villards, la notion de « section de commune » (groupement de propriétaires recensé comme une personne morale) s'est estompée dans la mémoire collective. Cependant, dans les propriétaires de biens recensés à Saint-Alban, apparaissent deux sections de communes : au Pied des Voûtes, le four communal est à l'origine propriété de la « section du Pied des Voûtes », et dans le hameau du Bouchet où une petite parcelle est inscrite sous la propriété « section du Bouchet » : ancien four à pain du hameau ?

■ PETITES ANNONCES

• Un lecteur, Jean-Charles Vayr, recherche des pièces du costume de Saint-Colomban et une croix. Il explique ses motivations : « Nos routes se sont certainement croisées un jour ou l'autre. Sûrement le 23 juin 1991, certainement avant et après cette date... Savoyard, voilà plus de 35 ans que je collectionne les costumes savoyards. Un livre sur les histoires de costumes est en préparation. À ce titre Saint-Colomban-des-Villard aura droit de citer. Xavier Mugnier m'a fait visiter votre musée très fourni. J'ai offert quelques pièces que le musée ne possédait pas. Et pourtant je cherche à acheter des pièces de costumes et une croix. Pourquoi ? J'ai la prétention de croire que mon travail de 35 ans a permis, lors des différentes expositions (en France, en Suisse, etc.), de parler de Saint-Colomban et que, grâce à cette « publicité », certains touristes sont venus vous rendre visite. Votre costume est un des plus complexes et des plus colorés. Il est une des facettes de votre village. Il est important qu'à travers des expositions on puisse parler de lui et de vous. Voilà pourquoi je cherche à acheter de quoi monter un costume complet, ou de montrer quelques pièces même usagées. Mon travail a toujours été sérieux et méticuleux. Dans un précédent numéro du Petit Villarin, Yves Morel m'avait consacré un article à l'occasion d'une exposition de costumes que j'avais montée à Chambéry. J'espère avoir réussi à vous convaincre et de partager dans le futur cette passion qui nous anime. » Pour toute proposition, appeler le 06-79-80-36-27.

• Vente d'une maison familiale située au Mollard (Saint-Alban) comprenant « une grande salle à manger avec coin cuisine, 3 chambres et une cave sous terrasse au prix de 50 000 euros ». Contacter Claudine Darves-Bornoz au 06-03-95-41-03.

PATRIMOINE

Rassemblement des costumes de Maurienne : une manifestation populaire dont l'avenir est incertain

Vingt-huit communes de Maurienne (d'Aiton à Bonneval-sur-Arc) étaient représentées au 10^e rassemblement des costumes de Maurienne qui s'est déroulé le 24 juin à Saint-Sorlin-d'Arves. « Presque 300 costumés » ont déclaré les organisateurs, entre 250 et 280 selon les membres des délégations.

Le groupe villarin comptait 11 femmes et filles et 7 hommes dont l'habillage avait commencé tôt le matin avec Martine Paret-Dauphin, Xavier Mugnier et Yves Morel.

L'accueil des personnes costumées a eu lieu au Plan du Moulin, tout près des remontées mécaniques. La messe, annoncée à 10 h 30 dans le programme (et donc dans *Le Petit Villarin...*), a été avancée à 10 heures sur le déroulement du jour et finalement célébrée avec une demi-heure de retard sur le terrain de football où il manquait des places assises.

Après l'apéritif offert par la municipalité de Saint-Sorlin, une moitié des costumés s'est rendue en délégation à la chapelle Saint-Joseph pour participer aux portraits de groupe tandis que l'autre moitié regagnait le chapiteau pour prendre le repas préparé et servi par des bénévoles (contrairement à l'édition 2015 à Valloire). Au menu : crudités (choux, carotte et oignon dans une salade aussi étonnante que goûteuse), les traditionnels diots, farcement, beaufort et pâtisserie. Vers 15 heures, les groupes se retrouvaient devant l'office de tourisme pour défiler dans Saint-Sorlin et rejoindre le Plan du Moulin.

Comme à l'accoutumée, le groupe villarin s'est fait remarqué par la beauté, reconnue, de son costume féminin. Mais aussi par l'animation mise par l'un des siens, Bernard Burgeat-Charvillon, qui a fait apprécier sa virtuosité à l'harmonica (tenu d'une main) tandis qu'il effectuait quelques pas de danses avec Noëlle Noël, sa cavalière, rapidement imités en

cela par Arlette et Gérard Mugnier. En milieu d'après-midi, le groupe villarin, avec Damien Tardy en bonimenteur de la vallée (parfois remotivé par Gérard Mugnier), rejoignait les autres délégations sur le terrain de football pour la photographie de tous les costumés.

La présentation de quelques danses traditionnelles et de saynètes par quelques groupes s'est déroulée trop tardivement, et nombre de participants avaient déjà quitté les lieux quand fut entonné le *Chant des Allobroges*, l'hymne le Savoie, et annoncé, après les discours officiels, que le prochain rassemblement se déroulerait en 2021 dans le canton de Modane sans que l'on sache aujourd'hui à quelle collectivité territoriale son organisation serait confiée. Car dans l'entourage

des organisateurs, on ne cache pas qu'entre le financement, la logistique, les structures, les bénévoles à trouver, il est de plus en plus compliqué de monter un tel événement et d'en faire un succès populaire comme ce fut le cas à Saint-Sorlin. Dans ce contexte, il se pourrait que l'édition 2021 soit prise en charge par des (ou toutes les) communes du canton pour une co-organisation.

(Une coopération qui se constate dans les groupes de costumés, plusieurs communes se regroupant déjà – faute de participants dans les communes ? – sous des entités comme « Porte de Maurienne » ou « Haute Maurienne », et qui se pratique aux Villards depuis 1991 bien que les costumes de Saint-Alban et de Saint-Colomban diffèrent sur quelques points.)

Il faut espérer d'ailleurs que ces regroupements d'organisateurs se développent afin d'éviter que cet événement, qui attire plusieurs centaines de spectateurs, ne se tienne plus qu'à Saint-Jean-de-Maurienne comme au début du XX^e siècle, ou bien ne disparaîsse faute de volonté et de moyens. L'organisation du rassemblement dans le canton de Modane pourrait donc être un exemple dans ce domaine et sera pour cela suivi avec attention.

La prochaine édition, en 2021, marquera le 30^e anniversaire de cette belle idée de rassemblement qui fut portée par André Bitz alors conseiller municipal de Saint-Colomban. Tous ceux qui ont eu la chance d'assister à la première, en 1991, à La Pierre, en garde un souvenir ému.

Christophe Mayoux



■ Le groupe villarin qui a participé au rassemblement de Saint-Sorlin. De gauche à droite, hommes : Damien Tardy, Bernard Burgeat-Charvillon, Fabien Berthoud, Jean-Marc Louis, Xavier Mugnier, Gérard Mugnier (manque Christophe Mayoux qui prenait la photo) ; femmes : Valérie Favre-Teylaz, Stéphanie Chaboud-Crousaz, Alice Cavaillès Sammut, Séverine Lyard, Gabrielle Mugnier (fillette au premier rang), Coralie Fiora, Arlette Mugnier, Janine Chaboud-Crousaz, Alexia Mugnier, Jacqueline Mugnier, Noëlle Noël.

LE RASSEMBLEMENT DES COSTUMES SAVOYARDS DU 12 JUILLET 1925

Le 12 juillet 1925 a eu lieu à Saint-Jean-de-Maurienne « une fête des costumes savoyards ». Dans le numéro du 18 juillet 1925, le journal *l'Écho de la Maurienne*, qui paraît à Saint-Jean-de-Maurienne, relate cet événement en publiant un article intitulé : « La fête des costumes ? ».

À sa lecture, les 58 jeunes filles ou jeunes femmes, venues de différentes communes de l'arrondissement, qui avaient pris part à cette fête, et leur famille, sont consternées. On y lit les passages suivants : « Cette fête des costumes a été plutôt une fête de dévérpondage, une sorte de bacchanale éhontée... le plus grand nombre des jeunes filles grisées par le vin, la musique, les compliments, l'œil égrillard, lutinaient les jeunes gens (...). Les habituées de ces sortes de concours se recrutent dans un monde spécial et n'ont pas beaucoup à perdre en y venant... ». Et l'article se termine ainsi : « Il nous semble qu'au lendemain du présumé concours des costumes de Saint-Jean-de-Maurienne, les compatriotes des jeunes filles qui y ont pris part diront aussi en les montrant du doigt, mais avec un sentiment tout autre que celui de l'admiration : « Celle-là était de la revue du douze juillet ! » ».

Le 27 août 1925, elles décident d'assigner Jean-Baptiste Salomon, 51 ans, gérant du journal, devant le tribunal correctionnel de Saint-Jean-de-Maurienne pour diffamation.

Mais le 3 octobre 1925, ce tribunal juge que le délit n'est pas établi et condamne les 58 plaignantes à payer tous les frais de justice...

Celles-ci font alors appel de ce jugement et l'affaire est rejouée par la cour d'appel de

Chambéry laquelle, le 7 janvier 1926, annule le jugement précédent du 3 octobre 1925 et déclare le gérant de *l'Écho de la Maurienne*, Jean-Baptiste Salomon, « convaincu du délit de diffamation ».

Cet arrêt sera publié dans « *L'Écho de la Maurienne* », « *Le Progrès de la Savoie* » (paraissant à Saint-Jean-de-Maurienne) et « *Le Petit Dauphinois* » (paraissant à Grenoble) où

nous l'avons trouvé (édition du 20 janvier 1926). Il donne le nom des 58 plaignantes qui ont participé à ce rassemblement dont celles des quatorze Villarinchères :

- de Saint-Alban : Mmes Geneviève Darves-Blanc, Yvonne Quézel-Ambrunaz (mineure, représentée en justice par son père Dominique Quézel Ambrunaz), Louise Darves-Blanc (mineure, représentée par sa mère Marie-Josèphe Darves-Blanc née Darves-Botton, veuve d'Alexandre Darves-Blanc), Lucie Darves-Blanc (mineure, représentée par sa mère, Joséphine Darves-Blanc née Darves-Paucaz, veuve de Jean Darves-Blanc), Anaïs Caroff (mineure, représentée par sa mère Marguerite Caroff née Oujoud, veuve de Sébastien Caroff), et Mélanie Frasson-Gorret ; Mmes Geneviève Frasson-Gorret née Frasson-Marin (épouse « assistée et autorisée » de Zacharie Frasson-Gorret) et Mélanie Paret-Peysonnet née Martin-Rosset (épouse « assistée et autorisée » de Jean-Baptiste Paret-Peysonnet) ;

- de Saint-Colomban : Mmes Philomène Émieux, Marcelle Bozon, Marcelle Favre-Nicolin (mineure, représentée par son père Joseph Favre-Nicolin), Léonie Martin-Cocher, Marie Mollaret, et Adélaïde Girard.



■ Une partie du groupe villarin au rassemblement du 12 juillet 1925 (cartes postales anciennes).

CLUB DES SPORTS

L'assemblée générale (14 avril 2018) a validé « un bilan moral positif avec un enneigement exceptionnel mais des conditions météorologiques peu clémentes : donc beaucoup de ski mais peu de tracés pour certains groupes voire peu de courses, certaines ayant été annulées ou bien déplacées. Très bonne ambiance dans l'ensemble des groupes. Les entraîneurs ont cependant déploré, en fin de saison, un manque de motivation et une baisse de la participation aux compétitions. »

Le bilan sportif a pointé le « peu de participants à la préparation physique de l'automne, ce qui s'est énormément fait ressentir sur les résultats : les jeunes doivent s'entraîner toute l'année pour être prêts pour les courses ». Une analyse par groupe montre, pour le groupe du brevet d'Etat et des U 16 : « Bon groupe mais manque de participation aux grands prix. Camille Rochat a réussi l'eurotest, Noémie Favre-Novel et Lily-Fanny Bozon ont réussi leurs tests techniques. » Pour le groupe U 14 : « Résultats mitigés dans les courses hors Maurienne. » Pour les U 12 et U

10 : « Bonne ambiance, groupe calme. » Huit nouveaux petits licenciés sont attendus pour la saison prochaine. La saison s'est terminée le 28 avril avec la course du 1^{er} mai qui s'est déroulée sur la route du col à une altitude plus basse que l'an dernier. Un petit groupe de jeunes (membres ou non du club) y ont participé ainsi que quelques parents. S'en est suivi une soirée avec repas à la salle des fêtes. Après mûre réflexion, l'entraîneur Yannick Bellissand quitte le club pour d'autres projets (voyages). Le club des sports a été présent aux journées de Villards Auto 73 (9 et 10 juin). Il organisera un concours de pétanque (17 août, triplette au plan d'eau), participera à la fête du col (30 juin et 1^{er} juillet), à celle du 15 août, et à l'opération « Nettoyons la nature ».

Au cours de la séance du 4 juin 2018, le conseil communautaire de la 4C a attribué des subventions de 100 euros à 7 sportifs (sommes versées à leurs clubs), 4 de Saint-François-Longchamp et 3 des Villards : Noémie Favre-Novel, Corentin Girard et Ambre-Lou Jalbeaud .

PÉTANQUE

► **SIX JOURS DE SAINT-COLOMBAN (RAPPEL).** Pour permettre aux touristes des résidences du Mollaret et de La Perrière de participer aux Six jours de pétanque de Saint-Colomban qui se dérouleront cette année du dimanche 5 août au vendredi 10 août, les organisateurs ont modifié les modalités d'inscription. Celles-ci se feront par téléphone jusqu'au 4 août de sorte que la composition des poules soit tirée le lendemain, dimanche, et que les parties commencent aussitôt le tirage effectué. Pour s'inscrire, adresser (dès à présent c'est possible) un SMS (de préférence, sinon téléphoner) à Alain Delapierre au 06-16-19-14-86 ou envoyer un message à l'adresse courriel : tamalous@sfr.fr. On peut aussi téléphoner à l'Hôtel de la poste (04-79-56-25-33). Cette 45^e édition des Six jours ne manquera pas, sans doute, de rendre hommage à Francis Vanini récemment disparu qui disputait régulièrement ce concours. Éric Ledain rappelle ci-dessous quel joueur de pétanque était Francis Vanini.

PROFIL PERDU

Francis

Quelle difficulté d'évoquer la perte d'un ami très cher. Après Roger Lhermitte (décédé le 8 août 2007), c'est Francis Vanini qui nous a quitté. Une immense tristesse pour tous ses amis. Francis était un ami sincère, discret, qui portait au fond de lui une gentillesse, une bonté, une pudeur, c'était une personne sensible tellement attachante. Un lien très fort nous unissait, une amitié de plus de quarante ans.

Il aimait le sport, tous les sports, le Tour de France qu'il partageait avec les amoureux du vélo comme le regretté René Mugnier, et la pétanque où il fut vainqueur des Six jours avec Roger (en 1987) et, toujours avec Roger Lhermitte, deux fois finalistes, en 1979 et en 1985, et où avec mon ami Jean-Yves Ibiza nous étions là pour le « cultissime » épisode de la montre qui est resté dans les annales des Six jours. Un jour, pendant ce concours, nous sommes trois avec Roger Lhermitte et Jean-Yves Ibiza à attendre notre tour de jouer. Arrive Francis qui commence à « chambrier » gentiment. Roger pose alors sa montre sur une boule et dit à Francis : « Tu n'es pas capable de toucher la montre à 10 pas ! » Francis prend les boules, rate son premier tir et fait carreau au second ! La montre s'est arrêtée à 16 h 03 cet après-midi-là, mais notre amitié a perduré et ne s'est jamais arrêtée. Quel bonheur d'avoir été tous les quatre ensemble sur la place en ce jour mémorable.

Il avait aussi gagné de très beaux concours dont un à Brides-les-Bains en finale contre Jean Bérenger ancien président de la FFS : 13-12 (très tard dans la nuit avec un carreau venu d'ailleurs pour la gagne), un nocturne avec Roger et moi, et un concours à La Chambre où nous avions perdu en finale contre le regretté Émile Carrière bien connu à Saint-Col pour ses victoires aux Six jours. Francis était un joueur de pétanque d'instinct, très fin dans son approche, il voyait extrêmement bien le jeu et

■ BRÈVES

► **AMIS DES VILLARDS.** Le 23 juin 2018, Georges Quézel-Ambrunaz, Danièle Nicol, Jacqueline Schmitt et une de ses collègues ont amélioré l'accès aux meules (et leur visibilité) des anciens moulins du Merlet qui sont situées à proximité du bâtiment qui abritait aussi une scierie et une usine électrique. Des panneaux retracant leur histoire pourraient être installés par l'association. La fête du pain de l'association aura lieu le 5 août à midi à la salle des fêtes de Saint-Colomban et l'assemblée générale se tiendra le 8 août au Martinan (salle de réunion de l'ex-CCVG). – (C. Mayoux.)

► **TRAIL.** La 6^e édition du trail de l'Étendard, qualificatif pour l'Ultra-Trail du Mont-Blanc et qui fait partie du challenge Maurienne de la discipline, aura lieu les 28 et 29 juillet. Trois parcours sont proposés de 16, 22 et 65 kilomètres. Le parcours de 22 km (départ et arrivée : Saint-Sorlin) passera par l'Ouillon, la Croix-de-Fer et les lacs de Bramans. Le parcours de 65 kilomètres reliera Bourg-d'Oisans à Saint-Sorlin en passant par l'Alpe d'Huez, le col du Couard, Grand Maison, le Plan du Suet, la Croix-de-Fer, les lacs de Bramans. L'an passé, le vainqueur du trail de 65 km (catégorie vétéran 1) avait mis 7 h 26 min, celui du trail de 22 km (senior) 2 h 19 min. Des Villarins seront-ils au départ ? – (C. Mayoux.)

► **PISTES FORESTIÈRES (SAINT-ALBAN).** Après l'hiver 2018, des travaux de réhabilitation des pistes du Bouchet et du Monthyon s'avéraient indispensables suite aux glissements de terrain entraînés par les chutes de neige conséquentes, entrecoupées d'épisodes de pluie jusqu'à haute altitude. Ils impliquent plusieurs partenaires. Pour la piste du Bouchet, une convention a été établie entre EDF, la Société hydraulique d'études et de missions d'assistance (Shéma, anciennement Phym), et la commune de Saint-Alban. La commune assurera 25 % du financement des travaux (maîtrise d'œuvre portée par le service RTM, Restauration des terrains en montagne), ses deux partenaires 37,5 % chacun, la piste desservant à la fois la micro-centrale hydroélectrique Shéma, le barrage du Bouchet et ses installations EDF. Pour la piste du Monthyon, la convention initiale, signée par les deux maires Joseph Blanc et Maurice Chabrier, précisait que la commune de Saint-Alban avait à sa charge la portion de route allant de la Tourne à l'embranchement vers le Monthyon, la suite de la voirie jusqu'au Monthyon étant prise en charge à 20 % par Saint-Alban et 80 % par Saint-Etienne-de-Cuines. Un troisième partenaire va désormais intervenir dans le financement : la SEM Les forces du Bacheux, utilisateur de la piste.

► **VOIRIES (SAINT-ALBAN).** En sortie d'hiver, des travaux de réfection de chaussée ont été nécessaires. Des reprises d'enrobé ont été réalisées sur la route menant au hameau du Mollard, d'autres sont prévues sur la route du Planchamp. Le chemin communal passant sous la mairie a été nettoyé, élargi, et son assise enrobée sur 150 mètres, afin de permettre un meilleur accès, avec déneigement régulier, au bas du hameau de L'Église où une famille vient d'acheter une maison qu'elle habitera en résidence principale.

► **RAVIN DU CRAY BLANC.** Ce phénomène géologique inquiétant a lui aussi été réactivé par l'hiver 2018, aux caractéristiques semblables à celui de 1955, quand le premier glissement de terrain a été enregistré (il avait, on s'en souvient, emporté les deux ponts de la route du Glandon, à l'époque nationale). Une visite de terrain a été effectuée en mars en présence des services du département (géologue départemental et TDL Saint-Jean-de-Maurienne), du RTM, du maire de Saint-Alban accompagnée de conseillers municipaux. Dans un premier temps, une inspection des deux drains en tête de ravin doit être réalisée, afin de savoir s'ils

► **BIBLIOTHÈQUE.** Le 30 mars dernier, en trinquant à l'amitié, Bernadette Perrier a dit au revoir aux lecteurs de la vallée après une quinzaine d'années de bénévolat. Elle a succédé à Jeannine Martin-Garin (l'institutrice) et Odette Émieux. Elle a été aidée successivement par Chantal Frasse-Sombet, Jacqueline Mugnier, Martine Paret-Dauphin, Gilbert Pautasso, puis par Liliane Darves-Blanc et une amie en vacances aux Roches. Pendant toutes ces années, Bernadette a accueilli et conseillé les Villarins et les touristes. Elle a géré la bibliothèque en y ajoutant des nouveautés. Grâce aux subventions des deux communes, des livres sont achetés chaque automne. La bibliothèque est ouverte le lundi et le vendredi de 10 heures à midi. Depuis le mois d'avril, les permanences du lundi sont assurées par Solenn Clavel et Aurore Poix de la Maison du tourisme. Cet été ce sera Claire Martin-Cocher qui s'en occupera ce jour-là. Le vendredi ce sont deux bénévoles, Christine Martin-Cocher et Josette Rostaing-Troux qui reçoivent les lecteurs. La mise en place de cette petite équipe a évité que la bibliothèque ne ferme... Il manque cependant une personne pour seconder Solenn Clavel le lundi pendant l'été et un bénévole pour effectuer les remplacements tout au long de l'année. La bibliothèque est un endroit chaleureux, un lieu de rencontres et d'échanges. N'hésitez pas à vous y rendre.

remplissent toujours correctement leur rôle de captage. L'élagage des arbres de bordure sera poursuivi, afin d'éviter qu'ils ne s'abattent en arrachant de nouvelles niches de terre. Le département s'est engagé à capter l'eau d'une source qui s'infiltra en bordure de la 927 E au sommet du village. Par ailleurs, demande doit être faite aux habitants du Premier-Villard pour effectuer les remplacements tout au long de l'année. La bibliothèque est un endroit chaleureux, un lieu de rencontres et d'échanges. N'hésitez pas à vous y rendre.

► **ACCA DE SAINT-ALBAN.** Le plan de chasse 2018-2019 comprendra 15 cerfs, 11 chevreuils (6 sur Belledonne et 5 sur le Grand Chatelard), et 32 chamois (23 sur Belledonne et 9 sur le Grand Chatelard). Fin juin, les attributions de l'ONF (Miolan) n'étaient pas connues. L'ACCA organisera son concours de pétanque annuel le 4 août prochain au Premier-Villard.

► **ACCA DE SAINT-COLOMBAN.** Le plan de chasse 2018-2019 devrait comprendre 67 chamois (dont 15 sur le Grand Chatelard et 52 sur Belledonne), 15 chevreuils, et 25 cerfs (même répartition que la saison dernière). Le coût des cartes est inchangé : 80 euros pour les sociétaires et 400 euros pour un chasseur « extérieur ». Une réduction de 40 euros sera accordée pour le sociétaire qui participe à une corvée. L'assemblée générale (16 juin) a approuvé un projet visant à débroussailler une zone en Bellard (d'un seul tenant, mais limites à définir) où poussent rhododendrons et arcosse pour favoriser l'habitat du coq de bruyère et donc son développement. L'ACCA investirait 2 500 euros dans ce projet qui pourrait recevoir 10 000 euros de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le 15 septembre 2017, les territoires touchés par la prédation du loup s'étaient manifestés par de grands feux. Aux Villards, l'opération s'était déroulée au col du Glandon. On a appris que le repas qui avait suivi (organisé par les deux ACCA et ouvert aux participants à cette journée de solidarité), serait probablement reconduit à l'automne.

■ RECTIFICATIF

- Dans la notice nécrologique consacrée à Francis Vanini (*Le Petit Villarin* numéro 183, mars 2018), une coquille nous a fait écrire que son père était originaire de Corona (Italie). Il fallait lire Carona.

Éric


Intermarché
Ste Marie de Cuines
les Moussières
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz

VI - Derniers « désagréments » familiaux (fin)

RÉSUMÉ DES ÉPISODES PRÉCÉDENTS. Dans le conflit des communaux cultifs qui opposa une partie de la population au syndic de la commune de Saint-Colomban, Étienne Bellot-Mauroz a organisé la résistance avec Joseph Bozon, conseiller de Valmaure, pour inciter au refus des taxes nouvelles (*). Cette position de premier plan va lui attirer des déboires, publiée ci-dessous, constitue le dernier épisode des Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz (**).

(*) *Le Petit Villarin* : partie V (numéro 183, mars 2018).
 (**) Épisodes précédents : partie I (*Le Petit Villarin* numéro 179, mars 2017) ; partie II (numéro 180, juin 2017) ; partie III (numéro 181, septembre 2017) ; partie IV (numéro 182, décembre 2017) ; partie V (numéro 183, mars 2018).

Article six

Désagrément que m'a occasionné la commune, dont j'ai été victime moi-même

Comme je me trouvais alors dans un procès avec Maître Rostaing, notaire, qui était pour lors presque réglé ou sur la veille de s'aboucher, tout ceci était du mieux pour un traité [règlement]. Mais voyant journalement mes écrits dans leurs assemblées, il a acquis une haine contre ma personne [telle] qu'il ralluma son courroux contre moi tellement jusqu'au point de procédures négatives dans plusieurs articles de mon procès et que tout de même a fallu en venir à bout de tomber dans un juste aveu. Mais encore avec ceci il m'a mangé deux cents francs quoique je lui en aie fait manger de plus.

Le lecteur qui lira ceci pourrait être curieux d'où venait le sujet de notre procédure. Eh bien, je vais faire écrire à ma plume le sujet de cet article.

En dix huit cent trente, vers les premiers jours de septembre, Maître Rostaing se voyant poursuivi par [pour] dettes et ne sachant quel parti tirer, il réfléchit pour lors qu'il était héritier de spectable Jacques Emmanuel Rostaing, oncle de son père et oncle de ma femme, et, pour mieux dire, son père nourricier attendu que ma femme avait resté avec [chez] son oncle depuis l'âge de huit mois.

Mais cet héritage était à son pouvoir qu'après la mort de ma tante, attendu que cette dernière n'avait aucun compte à rendre à personne pendant sa vie, ce que ce Monsieur a été obligé de s'humilier auprès de ma tante pour lui donner [pour qu'elle lui donne] la permission de vendre en lui se chargeant de lui payer sa pension et quelque chose de plus que ce que les biens que son défunt mari lui avait laissés. Après cette proposition, la tante qui aimait ma femme plus que son enfant propre elle m'en demande avis, quel parti elle devait prendre. D'abord je lui ai conseillé ce qu'elle devait faire en lui disant : « Ma chère tante, il vous faut seulement lâcher ou donner la liberté à M. Rostaing votre neveu pour et moyennant la pension viagère que [qu'il] s'obligera de vous payer annuellement et y ajouter du vin chose qui vous est très utile dans votre âge. De plus comme c'est un bien qui lui coûte qu'un « request contumace », il faut qu'il vous donne par épingle (?) le chênevier [chênevière] qui est vers le moulin de Joseph Bozon et le vernay qui est entrelacé dans le mien sous Valmaure. Ces objets valent au moins trois cent francs et il vous faut bien cela. » Mais elle me répond : « Et de ces propriétés, qu'est ce que j'en ferais ? » Je lui réponds : « Ma chère tante vous les mettrez en bienfait qui serviront pour le repos de l'âme de défunt votre mari. »

Mais moi je pensais autrement. Je me disais en moi-même : « Si elle peut accrocher ces deux morceaux de fonds [de biens], je saurais bien tant la caresser, moi et ma femme, que nous ferions assez nous le donner », chose qui a très bien réussi pour la suite comme nous le verrons. Encore de plus je lui dis : « Il faut encore qu'il me conserve à préférence toutes ses propriétés qu'il a sous Valmaure et qu'il nous en accommode. »

Alors ma tante me dit : « Combien cela vaut ? » Et je lui lance : « Il y en a plus de 14 quartellées, ceci vaut bien au moins mille francs. » Elle me répond : « Si je fais, tant que de mettre la main, je veux que vous ayez cette propriété à grand prix. »

Tout par un jour, M. Rostaing vient, accompagné du géomètre Rostaing, pour savoir quel parti la tante s'était pris en vertu de la proposition de la vente. Alors la tante lui fait bien savoir de son consentement, moyennant toutes observations que je lui avais proposées. Mais quand ce Monsieur a entendu parler du chênevier il a été curieux de visiter le local et du [au] moment de la visite, il tombait par bonheur de la pluie comme celui qui la jette [il pleuvait très fort] et il se trouvait pour lors ensemencé de trois quart en blé et le reste en très beau chanvre, et elle lui fit voir en se croyant que ce fut que ce qui était en chanvre. De suite il lui accorde sa demande. Pour quant au vernay, il y avait des vernes chargées de pluie, il ne s'est pas donné la peine d'y aller. Le voilà d'accord sur cet objet. Ils leur restaient à voir la propriété que je voulais acheter et qu'elle voulait me faire donner si à grand compte. En effet, ils se sont promenés et cette année là je tenais ceci en ferme de ma tante, et au printemps j'y avais fait paître mes vaches et cela montrait que c'était de peu de valeur.

Le tout était convenu entre eux et il y a donné [fixé] le jour de la vente pour la huitaine après, et pour demeurer au logement durant le cours de la vente, moi j'ai offert à ce Monsieur son logement chez moi. Chose qu'il a bien voulu accepter, et même à vivre avec moi durant le cours de ses ventes. Le jour indiqué il n'a pas manqué son rendez-vous. Il s'en vient directement chez moi, je lui tiens un lit prêt et [avec] du vivre du mieux qui était à mon pouvoir. Quatre jours se sont écoulés durant pour mettre fin à ses ventes sans que je lui parle de ces objets dont j'avais une si grande idée. Cependant il mettait tous ses biens en vente à l'exception de ses propriétés.

Le dernier jour, dans le soir, vers l'après souper, il me parle de cette affaire en me disant ce que nous faisions du reste d'autant qui ne restait plus que ces quatorze quartellées. Dans cette question je lui en demande le prix. Il me fait demander de tout ce globe [global] six cent francs et un petit morceau qui se trouve placé vers la route lieu dit à la Cour qu'il en fait un cadeau à ma femme avec un si beau prix et tant de bonté à mon égard. Je n'ai su que répondre, que de lui dire que nous étions d'accord et nous avons passé de suite le compromis.

En date du 30 septembre 1830, nous avons contracté aussi bien que les autres acquéreurs au nombre de huit à neuf que nous étions. Déjà, lui a commencé pour [par] passer les actes comme notaire et encore [ensuite] comme parti. Ceci n'était point convenable au moment de l'acte ou alors des accords. M. Rostaing s'est réservé une robe [de drap] indienne pour sa dame, chose que j'ai convenu.

Dans l'hiver Madame Rostaing m'écrivit une lettre de [pour] lui apporter une robe en gros [tissu] de Naples de la quantité de douze aunes. Moi je lui remplis sa commission et même lui apporte la robe indienne qui était par épingle (?). Le quatorze août 1831, je lui fais cette robe avec cent trente trois francs [ce] qui faisait le résultat [le compte] de ce que je lui devais attendu que au moment que nous avons passé l'acte je lui avais passé en compte un billet de Louis Jamen et un autre de Joseph Paret avec un la robe ces deux effets la somme que je lui avait donnée, le tout faisait son compte de six cent francs. Ce Monsieur réfléchit sur cette robe, il l'a trouvée trop chère. Deux mois après il me fait dire qu'il en voulait point, et moi d'après la lettre de Mme Rostaing je tenais pour base de [je voulais] la lui faire prendre.

Ceci a passé sans régler aucun compte [il n'y a pas eu d'accord] et ce Monsieur me demande par devant le tribunal de Maurienne, et nous avons entretenu ce procès jusqu'à cette époque qui a été cet hiver.

Je ne me serais pas laissé condamner si j'avais pas prévu que M. Rostaing me demandait par devant le Sénat à Chambéry [m'aurait traduit en justice plus haut]. Alors voyant toutes ces grandes difficultés, je me

suis laissé condamner après lui avoir fait rentrer [rembourser] pour cent francs et plus de cadeaux que j'avais faits à son défunt père. Ainsi j'ai été obligé de le payer cet hiver.

Après m'avoir venu au point [en être au point] de me saisir mobilièrement en croyant qu'il m'attendait pour quelques parties de francs, mais bien loin de là, j'ai payé les frais de saisie, chose qu'il m'avait promise de m'exempter.

C'est au cœur de l'hiver qu'il m'a pris et il avait intention de retourner sur ses propriétés en croyant que je ne lui puisse faire face. Chose qui est allée à la veille [d'être fait] si je n'avais pas pris le parti de vendre des récoltes tant chez moi que chez mon frère pour lui faire son montant, chose que je vais expliquer pour ma règle [pour mon compte] et celle [celui] de mon frère, et par là, l'on peut voir comment l'affaire des communals ma brouillé avec ces messieurs.

Notes des denrées que j'ai fournies moi-même pour le paiement de Monsieur Rostaing :

- 1 : quatorze quartes [de] pommes de terre
- 2 : dix quartes [de] blé soit orge cavalin
- 4 : sept livres [de] laines fines
- 5 : six livres fil [d'] étoupe et [de] rites
- 6 : quatre livres [de] riyés [rithé] en quenouille
- 7 : trente trois livres [de] chanvre seulement étoillie
- 8 : sept livres [de] quenouille en étoupe
- 9 : argent que j'ai mis, que mon cousin Emmanuel me devait

10 : taffetas ou gros de Naples que j'ai payé à St-Jean
 [N.D.L.R. : il n'y a pas de numéro 3. En patois on dit : « Dé rithé pé fâr lo linthior. » Par ailleurs, le gros de Naples (ou de Tours) est une étoffe de soie originairement faite à Naples (ou à Tours).]

Notes de ce que mon frère à mis pour le même paiement, le tout livré à [en] son absence :

- 1 : une vache vendue 65
- 3 : laine
- 4 : cinq quartes [d']avoine
- 5 : cinq quartes [de] blé cavalin
- 6 : 16 quartes de pommes de terre
- 7 : chanvre seulement étoillie

[N.D.L.R. : il n'y a pas de numéro 2.]

Voilà de la manière que j'ai terminé mes difficultés avec ce monsieur.

C'est après ces affaires des communaux que j'ai été piqué fortement par ces messieurs car, avant tout ces énervements, mon procès avec ce monsieur était sur la veille de s'accommoder. Le syndic était parti fort ouvertement contre moi, ainsi que tous les autres administrateurs de la commune.

C'est cette année que je me suis brouillé avec presque tout le village par rapport aux fontaines de Valmaure, soit au canal que j'ai dressé une requête à l'Intendant, et j'y ai forcé le village en général pour prendre l'eau et l'amener dans le village.

Enfin voilà à peu près ce que j'ai fait ou subi en ma vie. Achevé le 31 mars 1835.

Étienne Bellot-Mauroz
 (fin)

REMERCIEMENTS

La publication des Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz a bénéficié de l'aide de Didier Jean-Alexis, pour une première saisie du texte (1995) à partir d'une copie manuscrite effectuée par son grand-oncle, Benoît Favre. Cette saisie a été confrontée par Ginette Paret au document original qu'Yvette Capelle, aujourd'hui décédée, nous avait prêté au début des années 1990. Nous remercions Didier Jean-Alexis pour sa précieuse contribution et rendons hommage à Ginette Paret, qui vient de disparaître, pour son érudition, ses commentaires et sa patience. Nous remercions également les descendants d'Étienne Bellot-Mauroz (notamment Nicole Martin-Rosset et Jacqueline Rouault) qui nous ont encouragés à publier ce document. Enfin, nous devons remercier Michel Roche pour ces judicieux renseignements généalogiques.

Des bons résultats pour l'ÉPIC

La saison 2017-2018 a totalisé 24 000 « journées skieur » (chiffre en hausse de 11,6 % par rapport à l'hiver précédent), ce qui la place dans la moyenne des 7 dernières saisons. On a enregistré 401 170 (§) passages de skieurs aux remontées mécaniques, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'hiver précédent. C'est le deuxième plus mauvais chiffre réalisé depuis la saison 2011-2012. Les cinq autres saisons avaient vu passer 460 000 skieurs en moyenne chaque hiver.

Les passages sont concentrés sur la partie basse du domaine skiable, téléskis de l'Épinette et de Rogemont, télésiège de l'Ormet.

Deux explications à cela :

1) notre clientèle de séjour est essentiellement débutante, elle n'a pas le niveau de ski pour accéder et surtout redescendre du haut du domaine ;

2) le haut du domaine skiable a souvent ouvert tardivement, ou pas du tout, en raison des conditions nivo-météorologiques. L'exposition au risque avalancheux du télésiège des Charmettes et de la piste de retour des Bouyans pénalise fortement la fréquentation de la partie la plus enneigée du domaine skiable.

Nous avons donc une surreprésentation de la fréquentation sur les téléskis débutants et la partie basse du domaine, et cela n'est pas une question de coût, mais de facilité d'accès et de retour.

Le chiffre d'affaires (CA) de la saison 2017-2018 (réalisé entre le premier jour de la vente des forfaits saison, en octobre 2017, jusqu'au 1^{er} avril 2018) s'élève à 542 600 euros (TTC), soit une hausse de 31,5 % par rapport à l'hiver précédent.

Si on rapporte ce chiffre à la moyenne des cinq derniers hivers, l'augmentation est de 22 %. Il s'agit du plus gros CA réalisé par la station depuis sa création.

La fréquentation a été compliquée pour les week-ends. Le CA par passage est élevé car il y a un CA élevé et peu de passages (en 2010, le ratio était de 0,70 € par passage ; en 2018, il est de 1,27 € par passage). En moyenne on a noté 16 passages par jour (la moyenne nationale est de 10,8 passages, le plus grand nombre de passages étant comptabilisé sur l'Épinette, avec rotation courte) et peu de gens vont sur le haut du domaine. Le ticket moyen est de 20,83 € (le forfait journée Saint-Colomban est à 25,90 €, celui Sybelles à 44,20 €) et le bas du domaine (forfait débutant « chasse-neige » : tapis, Épinette, Rogemont) se vend beaucoup.

Le service damage a effectué 1 530 heures de damage et consommé 31 600 litres de gazole non routier, soit une consommation quotidienne de plus de 300 litres. La totalité de la production de neige s'est faite entre le 24 novembre et le 20 décembre : 44 400 mètres cubes d'eau et 80 000 kW ont été consommés pour produire près de 90 000 mètres cubes de neige.

Pendant les 100 jours d'exploitation, le domaine skiable de Saint-Colomban a été enneigé en totalité du premier au dernier jour. Cependant on a enregistré 27 jours de fermeture de la liaison avec les Sybelles et 16 jours durant lesquels l'ouverture de la liaison n'a été possible qu'après 10 h 30. Soit 43 jours sur 100 jours d'ouverture (quasiment 1 jour sur 2) où les clients ont eu des difficultés ou ont été dans l'impossibilité de basculer sur les Sybelles. L'incidence sur le CA des difficultés à assurer les liaisons avec les Sybelles est difficile à quantifier, mais un

certain nombre de clients ont effectivement acheté un forfait Saint-Colomban au lieu d'un forfait Sybelles (qui coûte près du double) en raison de la fermeture de la liaison ou des risques de fermeture de la liaison. Il s'agit de quelques milliers d'euros de manque à gagner. Mais plus que le CA direct de cette saison, c'est la satisfaction des clients et leur fidélité à la station qui ont été le plus impactées. Certains ne reviendront pas pour cette raison, ils nous l'ont dit et écrit.

C'est un sujet prioritaire pour la station. Nous devons trouver des moyens à court terme pour améliorer nos procédures d'ouverture et limiter le risque avalancheux sur la liaison Sybelles.

Cet hiver 2017-2018 a été marqué par une succession d'épisodes tempétueux et neigeux. Au-delà des cumuls de neige exceptionnels, c'est surtout les épisodes de vent en altitude et le faible nombre de jours ensoleillés qui ont été le plus pénalisant pour l'exploitation et pour la clientèle.

À titre d'exemple, nous avons dû procéder à 35 plans d'intervention pour le déclenchement des avalanches (PIDA, les premiers pour permettre l'ouverture le 23 décembre) qui se sont succédé jusqu'au dernier jour d'exploitation. À titre de comparaison il n'y en avait eu que 16 l'hiver dernier.

Nous avons connu 21 chutes de neige depuis l'ouverture, avec des cumuls importants, mais nous avons également connu 17 jours de pluie. Le 1^{er} avril, jour de la fermeture de la station, il y avait 3,75 m de neige à 2 000 mètres, soit plus d'un mètre au-dessus de la moyenne d'enneigement à même altitude en Maurienne.

Conséquence de cet enneigement exceptionnel, il n'y a eu que 49 journées de soleil, ce qui est peu et a fortement influé sur le CA.

Les températures moyennes relevées à 8 heures sur le front de neige (à 1 100 mètres) étaient élevées par rapport aux normales saisonnières sauf en ce qui concerne le mois de février, plus froid. La température moyenne relevée à 8 heures sur le front de neige était (par rapport à la moyenne saisonnière) de -1,7 °C pour le mois de décembre, et de + 0,4 °C pour le mois de janvier (on a battu des records de douceur car c'était le mois de janvier le plus doux en Savoie depuis plus de 40 ans). La température moyenne a été de -4,3 °C (par rapport à la moyenne saisonnière) pour le mois de février qui a été plus froid. Pour le mois de mars avec + 0,5 °C on retrouve des valeurs positives et une absence de gel plusieurs nuits consécutives.

Le CA se répartit en parts égales entre les forfaits Saint-Colomban et les forfaits Sybelles. Les difficultés à assurer quotidiennement la liaison avec le domaine skiable des Sybelles ont fortement touché les ventes mais également la satisfaction des clients (27 jours de fermeture de la liaison, cela représente 83 % des doléances émises par les clients pour cette saison). Dans la grande majorité des cas, ce sont les conditions nivologiques et météorologiques qui sont responsables de la fermeture de la liaison ou des retards à l'ouverture, mais la configuration du domaine skiable et l'exposition au risque d'avalanche du retour vers la station expliquent également les difficultés rencontrées cet hiver.

Parmi les événements marquants de la saison nous avons eu à déplorer le décès

POINT DE VUE

Une saison écourtée l'an prochain

L'Établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) du domaine skiable de Saint-Colomban, créé pour assurer la continuité d'exploitation du domaine skiable de la commune, a arrêté ses comptes le 31 décembre 2017. Bien qu'un domaine skiable se gère autour d'une saison d'hiver (du 1^{er} octobre au 30 septembre), les comptes de l'ÉPIC sont établis sur une année civile. Mais, en accord avec l'administration financière, ceux de la première année vont du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017.

Les charges de fonctionnement du domaine skiable villarin sont, en moyenne, de 1,2 million d'euros par saison. Depuis la saison 2011-2012 et jusqu'à celle 2016-2017 comprise, les recettes ont été, en moyenne, d'un peu moins de 400 000 euros hors taxe.

Pour l'exploitation de l'hiver 2016-2017, l'ÉPIC a dû investir dans le matériel nécessaire et obligatoire pour le fonctionnement de la station (la Satvac, ancien exploitant de ce domaine, ayant emporté une partie de ce matériel). Coût : quelque 200 000 euros.

Pour le premier exercice, la commune a versé à l'ÉPIC 650 000 euros : 300 000 euros du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, et 350 000 euros du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Des factures n'ayant pas pu être réglées avant le 31 décembre 2017, le seront sur l'exercice 2018 (environ 150 000 euros). Cet exercice tient aussi compte de la grande inspection du télésiège du col de Bellard qui a 15 ans (environ 200 000 euros) ; il s'agit pourtant du télésiège le plus récent du domaine skiable, le plus ancien étant celui de l'Ormet qui aura 30 ans en 2019.

La saison d'hiver 2017-2018 s'est achevée avec un chiffre d'affaires (CA) dépassant pour la première fois les 500 000 euros hors taxe, soit une progression de + 31,5 % par rapport à l'hiver 2016-2017 et + 22 % par rapport à la moyenne des 5 derniers hivers (soit des hivers 2012-2013 à 2016-2017 inclus) (*lire ci-contre*). La résidence du Mollaret, gérée par Goélia, a ouvert pour l'hiver 2014-2015, et c'est le seul hiver qui connaît un CA de plus de 400 000 euros hors taxe. Les hivers précédents ou suivants ont tous eu un CA inférieur.

Le domaine skiable villarin doit optimiser son fonctionnement car il ne pourra pas dépendre longtemps, comme c'est le cas depuis ses débuts, quel qu'ait été l'exploitant (public ou privé), du budget communal qui a perdu, en dotations d'État, depuis 2014, 400 000 euros compensés par une réduction des dépenses du fonctionne-

ment général de la commune et une baisse des investissements. En l'état actuel, ni l'ÉPIC ni la commune ne peuvent supporter financièrement un investissement comme, par exemple, une remontée mécanique. La station a pourtant besoin de renouveler son parc de remontées mécaniques et de réaménager son domaine pour s'affranchir notamment des problèmes d'exploitation liés au secteur de Charmette et les Bouyans, ou liés à la liaison au col de Bellard, et ainsi réduire les temps d'arrivée sur le haut du domaine villarin et les autres secteurs des Sybelles.

Pour réduire les charges, l'hiver prochain, le domaine skiable ouvrira le 22 décembre 2018 et fermera plus tôt, le 24 mars 2019. Par ailleurs, la commune travaille aujourd'hui avec Savoie stations ingenierie touristique (SSIT), une filiale du département de la Savoie spécialisée dans les remontées mécaniques et les domaines skiables. Un plan de gestion de l'entreprise et du domaine skiable, établi sur 5 ans, est en cours d'élaboration, et les besoins d'investissement répertoriés. La construction d'un appareil gros porteur qui reliera un point du secteur de La Pierre (à proximité du bâtiment d'accueil) et la combe de Bellard est à l'étude. Cette remontée mécanique, praticable à la montée comme à la descente, permettrait de s'affranchir en début de journée de la partie intermédiaire de la Charmette et les Bouyans, d'avoir un accès beaucoup plus rapide sur le haut du domaine et la liaison Sybelles, et de permettre à la clientèle villarinoise de skier en cas de manque de neige sur la partie basse. Ce projet a été intégré par la commune dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Maurienne et son financement (entre 10 et 15 millions d'euros selon les options) reste aujourd'hui à déterminer.

En parallèle, la commune de Saint-Colomban porte la réalisation (finalisation en 2019) du parking de Pouchette, initié il y a plus de 10 ans, et la construction d'un bâtiment avec locaux commerciaux à Nantchenu (2019 pour des raisons budgétaires). Nous recherchons également des partenaires qui pourraient assumer financièrement et juridiquement la construction de la 3^e tranche au Mollaret, et projetons la rénovation de la résidence de La Perrière avec l'aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes (montage du dossier en cours).

Pierre-Yves Bonnivard(*)

(*) Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, est président de l'ÉPIC de Saint-Colomban.

d'un skieur sur nos pistes, et un client breton, parti de La Toussuire le dernier dimanche de février, s'est perdu dans la combe de Bellard. Il peut remercier les pisteurs de la station et l'équipe de la CRS montagne qui étaient partis à sa recherche. Il a été retrouvé sain et sauf après avoir passé une bonne partie de la nuit dans le brouillard et le froid.

La mise en place en cours de saison d'un boardercross sur l'espace débutant et d'une piste de tubing a permis de proposer une nouvelle offre à notre clientèle qui est essentiellement familiale. Cette

offre sera renforcée l'hiver prochain avec un nouvel espace luge et une piste de tubing déplacée pour une meilleure intégration au front de neige.

L'aménagement d'un retour à la station adapté à la clientèle débutante fait l'objet d'une étude, de même qu'une réorganisation de la liaison avec le domaine skiable des Sybelles.

Christophe Poirier(*)

(*) Christophe Poirier est directeur de l'ÉPIC de Saint-Colomban.

(§) Le tapis de l'Ourson n'est pas encore équipé d'un compteur.

SAISON HIVERNALE (SUITE)

Les observations de l'office de tourisme

Le conseil d'administration de l'office de tourisme (OT) est revenu (12 avril dernier) sur la saison hivernale (*). Un rapport interne a servi de base aux discussions. Il comprenait les missions et les actions de l'OT durant cette période, les points positifs et négatifs relevés durant la saison, le budget et la fréquentation des animations de l'OT, le résultat du questionnaire de satisfaction, et les commentaires laissés par les vacanciers (*lire ci-contre*).

Seul le recensement des points positifs et négatifs a été discuté.

Au nombre des aspects positifs : la re-conduction des animations principales (week-end de la raquette, Saint-Valentin, Mardi gras, etc.), la programmation d'animations nouvelles (Zen Ô Sybelles, baptêmes en dameuse, soirées karaoké, balades aux lampions, sorties fatbike, randonnées nocturnes en raquettes, projections de vidéos, soirées ado, etc.), les animations hebdomadaires (courses de luge, ateliers culinaires, visites de l'église), une participation aux animations des Sybelles (mascottes et beaufort à l'Ouillon, férias des cimes...), etc. La communication a été plus complète avec 5 interviews sur France Bleu Pays de Savoie, la distribution du programme des manifestations, une banque de photos et de vidéos plus riche, le montage hebdomadaire d'une vidéo (en février) et sa diffusion sur Facebook, une présence active sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter (nouveau) et Instagram, la mise à jour régulière des informations sur le site Internet, la création d'un diaporama pour les pots d'accueil de février...

Les points négatifs pointent les prestataires d'animations dont « les informations ont été parfois manquantes, modifiées à la dernière minute, voire carrément non communiquées », et des difficultés de communication avec le domaine skiable sur les animations. Notés aussi « la fermeture et les horaires contraints des commerces et des restaurants qui ne préviennent pas ». Problèmes également avec les intervenants. Par exemple, lors du week-end de la raquette : « Pas de confirmation ni d'autorisation malgré les mails envoyés ; accompagnateur en retard de 3 heures, accompagnateur ne connaissant pas l'itinéraire à suivre, retard à l'Auberge du Coin, repas insatisfaisants, gérants de l'auberge en colère. »

Autres constatations : une moindre implication du personnel de la station (descentes aux flambeaux), peu d'implication des acteurs locaux (pour la semaine Zen Ô Sybelles par exemple), etc., et l'accueil du samedi (gîtes) a dû être pris en charge par l'OT avec l'aide de Patricia Valcke (« personne de détaché »). Le partage du véhicule avec l'école (« problème pour le récupérer, pas d'essence au retour ») n'a pas été pratique pour les déplacements et les transports pour les gîtes et les animations. Autres remarques : minibus également partagé avec le club des sports le week-end ; terrasse de la salle hors sac non déneigée, tables et tréteaux inutilisables ; terrasse de la Maison du tourisme « déneigée alors qu'elle devait être utilisée pour un concours de bonhommes de neige et que, non déneigée, elle permettait aussi d'éviter que quiconque utilise cette entrée-sortie secondaire glissante et non praticable » ; salle de réunion de la Maison du tourisme utilisée sans prévenir (yoga et réunions CCAS) alors que des animations étaient prévues.

Des difficultés de communication avec le service technique ont été rapportées : « Qui contacter ? Perte de temps quand des problèmes surviennent : électricité coupée en pleine animation salle du club enfants, problèmes de fuites, de carrelage, d'eau chaude, de moisissure dans les gîtes, chauffage hors service pendant 3 jours à l'OT et à la salle des fêtes. »

Plus cocasse : « Installation des sapins de Noël sans décoration. »

Les coupures des réseaux (Internet et téléphonique) ont compliqué la tâche des agents de l'OT (doléances des vacanciers...) qui se sont plaints, eux, d'avoir dû utiliser du matériel personnel (appareil photo, téléphone, logiciel, PC, voiture parfois). Les nouveautés sur le domaine skiable (snowtubing et boardercross) ont été appréciées, mais l'itinéraire du circuit fat-bike n'a jamais été damé, et l'espace de ski de randonnées, inauguré l'an dernier, laissé à l'abandon (« pas d'entretien ni de balisage, itinéraires ouverts en cours de saison, aucune formation prévue, pas de communication »). Une seule navette était en service la dernière semaine des vacances (au lieu de 2) et les horaires « n'ont pas été affichés dans les hameaux par les employés mais le samedi matin par un bénévole ». Pas de liaison gare-station proposée : 56 demandes enregistrées. Signalés aussi : le déneigement des routes et des parkings, la grève (« plaintes »), l'absence de baby-sitter et de garderie (63 demandes enregistrées), des casiers à ski à rénover, le problème avec la clé de la salle hors sac, etc.

Philippe Martin-Cocher s'est dit étonné des problèmes liés aux véhicules et a promis une réorganisation. Concernant le minibus Trafic, l'OT devra le réserver auprès de la mairie comme le font les autres associations. Selon Christophe Poirier, les tréteaux et les plateaux de la salle hors sac ont été retirés et stockés dans le garage du rez-de-chaussée dans un souci de sécurité car « ils ont été très détériorés pendant la saison d'hiver ». Suite aux difficultés relevées dans les gîtes, Philippe Martin-Cocher a indiqué que le remplacement du carrelage du gîte les Plans est prévu par la commune en septembre, et qu'une intervention est programmée sur la chaudière du bâtiment de la mairie pour régler les problèmes d'eau chaude et de chauffage. Concernant les circuits fat-bike, Christophe Poirier a précisé que le dommage à la motoneige « reste quand même très compliqué ».

Jean-Paul Martin-Cocher a fait part des retours « très positifs » suite à l'arrêt supplémentaire, au Martinan, en février, des navettes gratuites. Selon lui, « il est important de pouvoir communiquer sur une navette toutes les demi-heures pour satisfaire les vacanciers ». Il a également proposé d'augmenter la taxe de séjour afin de générer des recettes supplémentaires pour la commune.

Pour des raisons de sécurité, le personnel de l'OT a demandé l'acquisition d'un coffre-fort pour y déposer les recettes et les clés disponibles. Christophe Poirier a proposé la mise en place d'un digicode pour le bureau avec accès à un nombre limité de personnes, et soulevé le problème de Google Map qui a indiqué tout l'hiver que la route de Saint-Colomban était fermée depuis Saint-Étienne-de-Cuines...

(*) Sources : compte rendu de la réunion du 12 avril 2018.

Impressions des vacanciers : rien qu'on ne sache déjà

• « Notre séjour s'étant déroulé fin mars, hors période scolaire, la fréquentation était grandement diminuée... Manque de commerce dans le village : boulangerie, épicerie plus grande, bar au pied des pistes... »

• « Manque peut-être quelques bancs au pied des pistes. Une épicerie serait la bienvenue. Mais dans l'ensemble c'est très bien et nous avons passé un agréable séjour. »

• « Une superette (alimentation générale) faciliterait le quotidien des vacanciers. Le village est agréable, la région est très belle, j'en garde un bon souvenir. Les gens sont aimables, c'est avec plaisir que je reviendrai. »

• « Manque d'animations à cette période ainsi que certains commerces (pharmacie...). »

• « Manque des commerces dans la station : bar, tabac, journaux, crêperie, épicerie, café... »

• « Manque un snack-bar, sinon super station. Nous sommes ravies de notre séjour, nous reviendrons. »

• « Pas skié sur le domaine, pas à notre goût. Manque de pistes sur Saint-Colomban. Trop limité. Station trop isolée, manque de prestations de service : complètement inexistant !!! Dommage. Com-

merces, boulangerie, restaurants : la misère. »

• « Il est navrant que les bar-resto soient fermés mi-mars ! Sur les pistes : fermé. Autant ouvrir la station uniquement pendant les vacances scolaires... Consultation sur site Internet de l'office : informations erronées. Rapport qualité/prix des forfaits : très cher. »

• « Liaison un peu longue pour rejoindre le domaine des Sybelles (1 heure). Télé-sièges un peu lents. »

• « Il serait souhaitable de mettre en place un commerce de proximité et un restaurant côté pistes. Prévoir des animations plus nombreuses, même hors période de vacances scolaires. »

• « Station calme et sympa, mais manque un minimum de commerces ; bar-terrasse en bas des pistes pour se rencontrer et se reposer ? Également un descriptif ou un plan plus détaillé pour les randonnées. »

• « Station très agréable, accueil chaleureux. Dommage : manque de commerces et de sentiers piétons. »

• « Station familiale et agréable, cependant il manque cruellement un commerce de proximité et un petit restaurant. Il serait également intéressant d'avoir des animations pour enfants même en hors saison. »

■ BRÈVES

► **COMITÉ DE MASSIF.** Le comité de massif Arvan-Villard s'est réuni le 11 mai 2018 en présence de Robert Truchet (Saint Pancrace – Les Bottières), Bernard Covarel (Fontcouverte – La Toussuire), Jean-Pierre Berthier et Gilbert Derrier (Villaremberg – Le Corbier), Marcel Malburet et Pierre-Yves Bonnivard (Saint-Colomban-des-Villard). Malgré les absents (Saint-Sorlin-d'Arves et Saint-Jean-d'Arves), un tour d'horizon a été fait sur le bilan de la saison d'hiver : augmentation du chiffre d'affaires (CA) au Corbier où la DSP fonctionne bien, avec des investissements importants et un nouveau télésiège pour Noël 2018. Pour Saint-Pancrace – les Bottières, il est très important que la liaison soit ouverte. Pas de remarque à La Toussuire. Saint-Colomban a fait part d'une forte augmentation de son CA précisant cependant que cette progression n'était pas suffisante pour arriver à l'équilibre sans l'application d'une clé de répartition. Une remarque qui n'a donné lieu à aucune discussion... Une commission intercommunale de sécurité sera créée et réunie dès l'hiver 2018-2019. Les stations des Sybelles ouvriront les 15 et 16 décembre 2018, puis du 22 décembre 2018 au 12 ou 19 avril 2019. À cause des absents, le renouvellement du bureau a été reporté.

► **ÉPIC (MOUVEMENTS).** Le 31 mai, David Cornillet a quitté l'ÉPIC de Saint-Colomban pour s'établir dans le Dévoluy et travailler sur le domaine skiable local. Son embauche sur un contrat à durée indéterminée avait fait l'objet d'une controverse entre Dallas Bellring, alors directeur de l'ÉPIC, et Pierre-Yves Bonnivard, prési-

dent de l'ÉPIC et maire de Saint-Colomban. En août, c'est Nicolas Revol, adjoint au chef d'exploitation et responsable des services techniques nivoculture et remontées mécaniques au sein de l'ÉPIC, qui prendra un congé de longue durée pour convenance personnelle. Le 1^{er} juin, l'ÉPIC a publié un appel à candidatures sur le site Internet de Domaines skiables de France pour recruter un chef d'exploitation en CDI (avec l'aide du cabinet de recrutement Inlé Associés, La Tour-de-Salvagny ; dépôt des candidatures avant le 31 juillet 2018).

► **ÉPIC (DÉMISSION).** En mars dernier, Gilbert Pautasso a démissionné du conseil d'administration de l'ÉPIC dont il était membre suppléant pour marquer sa désapprobation devant le retard pris pour arrêter les comptes 2017.

► **DOMAINES SKIABLES DE FRANCE (DSF).** Trois candidats étaient en lice au comité directeur de DSF pour succéder à Pierre Lestas (La Clusaz), à l'automne prochain, à la tête du syndicat professionnel des opérateurs de remontées mécaniques françaises. C'est Alexandre Maulin, PDG du groupe Maulin.ski, (ex-Maulin montagne participations), exploitant les domaines skiables du Corbier, de Saint-Jean-d'Arves, de Saint-Sorlin-d'Arves et du Dévoluy (Hautes-Alpes), qui a été désigné. Deux directeurs de SEM, Christophe Monier (SATA de l'Alpe d'Huez) et Jean Bourcet (Grand-Bornand) étaient candidats. C'est toutefois l'assemblée générale de DSF qui se prononcera le 1^{er} octobre prochain à Paris.

► **DÉNEIGEMENT.** Depuis quelques années le déneigement villarin est « externalisé », comme on dit maintenant pour éviter de dire « privatisé ». Selon les données communiquées par les mairies, ce service a été facturé (toutes entreprises confondues, hors entretien du Holder et du tracteur, mais carburant inclus) 41 095 euros pour l'hiver 2016-2017 et 94 307 euros pour l'hiver 2017-2018, répartis ¼ pour Saint-Alban, ¾ pour Saint-Colomban. Durant l'hiver 2016-2017, il était tombé (en cumulé) moins de 2 mètres de neige. Il en est tombé près de 6,5 m durant l'hiver 2017-2018, ce qui explique la différence entre les deux sommes. À titre de comparaison, un employé communal coûterait annuellement, salaire et charges sociales comprises, entre 45 et 50 000 euros.

■ LES TRAVAUX DU SIVAV

► **BUDGET 2018.** Le compte administratif 2017 dégage un excédent de 169 916,11 € en fonctionnement et de 33 105,19 € en investissement. Le budget 2018 s'équilibre en recettes et dépenses à 715 702,61 € en fonctionnement et à 276 977,80 € en investissement. Les investissements porteront sur la promenade savoyarde de découverte (7 000 euros), du matériel informatique et du mobilier (2 600 euros), du matériel pour la maison des propriétaires (700 euros), la signalétique randonnée et VTT (25 000 euros), les travaux sur sentiers (40 000 euros), les sentiers à thème (57 000 euros), les sentiers « contes et légendes » (24 000 euros), deux pumptracks (90 000 euros). Le montant des charges d'administration générale (229 530 euros) sera réparti entre les communes (95 %) et la 3CMA (5 %). Les ressources nécessaires à l'équilibre du budget pour l'exercice des compétences (261 946 euros) sont à répartir entre les 10 communes seulement. Le total de la participation des collectivités est de 491 476,50 €, soit 480 000 euros pour les 10 communes membres et 11 476,50 € pour la 3CMA.

► **SUBVENTIONS.** Le Sivav a alloué les subventions suivantes : fête du col du Glandon (l' « Écho des montagnes », mairie de Saint-Colomban, 1 500 euros), Folklores et légendes en Albiez (6 000 euros), la Jarrienne des cimes (3 000 euros), le festival Celta'cimes (4 000 euros), le tour Arvan-Villards (4 000 euros), le Tour de l'Avenir (50 000 euros, 50 % à la société Alpes Vélo et 50 % à la SARL Promo Events), le rassemblement des costumes de Maurienne (mairie de Saint-Sorlin-d'Arves: 3 200 euros), le trail de l'Étandard (2 500 euros), Villards Auto 73 (400 euros), des aides aux agriculteurs (inté-

grant le Leader Maurienne, 4 000 euros), des aides aux propriétaires privés pour la rénovation de leurs meublés touristiques (34 000 euros, lire brève suivante).

► **RÉNOVATION IMMOBILIÈRE.** Dans l'acte II du plan montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des aides sont possibles en faveur de l'immobilier de loisirs, concernant le soutien aux fonds de travaux pour les propriétaires, type ORIL. Le concept est le suivant : le Sivav crée un dispositif d'aides (34 000 euros sont inscrits au budget 2018) ; la région vient en complément et finance une partie des travaux engagés, directement aux propriétaires ; pour 1 euro d'aide du Sivav, la région débloquera 1 euro. C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Colomban préparerait un dossier pour la rénovation des lits de La Perrière dont 30 % ne sont pas louables...

► **ESPACE PROPRIÉTAIRES.** Le Sivav a ouvert un Espace propriétaires (décembre 2017) en lien avec les maisons des propriétaires du Corbier et La Toussuire. L'offre du Sivav porte sur une démarche qualité de l'hébergement touristique (classement ministériel et label Clévacances), la sensibilisation des propriétaires à la fiscalité de leur bien, des conseils pour commercialiser des biens immobiliers, l'édition d'un guide des droits et obligations des loueurs, etc.

► **TRAVAUX.** Le Sivav va financer deux pumptracks (40 000 euros à Saint-Colomban et 40 000 euros à La Toussuire). Pour l'entretien des sentiers trois marchés ont été signés : pour le secteur les Albiez et les Arves (avec Maurienne Espaces Verts, 14 844 euros TTC) ; pour les balcons de l'Arvan (avec Spagnolo Espace Vert, 23 964 euros TTC) ; pour les Villards (avec l'Entreprise AEM, 21 714 euros TTC).

► **AVANTAGE-COÛT (D'ÊTRE AU SIVAV).** À la réunion du comité syndical du 11 avril 2018, Bernard Covarel a présenté un tableau donnant le montant des cotisations versées au Sivav par les communes membres pour les exercices 2015 à 2018 inclus, et les soutiens financiers qu'elles ont reçus sur la même période. Ces rebondées financières, qui ne prennent pas en compte le fonctionnement, correspondent à « l'outil de commercialisation, les réunions fiscales, l'entretien des sentiers, les travaux, la signalétique randonnée et routière, les supports de communication, les circuits à thème, les concours agricoles, les événements agricoles, sportifs, musicaux et patrimoniaux, les aides aux agriculteurs, les visites guidées, les travaux d'aménagement et d'équipement, les

subventions perçues grâce aux programmes financés par la région, l'Etat, et l'Europe ». La dernière colonne de ce tableau donne la balance avantage-coût de chaque commune, certaines ayant davantage donné que reçu (balance négative), d'autres davantage reçu que donné (balance positive)... L'économie principale, sinon exclusive, des communes du massif étant basée sur le tourisme d'hiver, cette synthèse montre que les quatre communes qui sont les plus développées et les plus florissantes dans ce domaine « supportent » celles qui le sont moins voire pas du tout. Rien d'anormal donc dans ces résultats sauf peut-être le cas de Jarrier qui n'est pas considérée comme une station de premier plan et qui présente cependant une (légère) balance négative.

	Cotisations communales 2015-2018 (en €)	Retours financiers sur les communes (en €)	Déférences sur 2015-2018 (en €)
Albiez-le-Jeune	35 422	86 997	51 575
Albiez-Montrond	212 170	221 597	9 427
Fontcouverte – La Toussuire	571 810	276 812	- 294 998
Jarrier	117 628	115 301	- 2 327
Saint-Alban-des-Villards	104 834	199 273	94 439
Saint-Colomban-des-Villards	255 859	301 194	45 335
Saint-Jean-d'Arves	204 278	157 378	- 46 900
Saint-Pancrace	80 053	141 112	61 059
Saint-Sorlin-d'Arves	355 403	242 597	- 112 806
Villarember - Le Corbier	432 542	171 859	- 260 683

PASTORALISME ARVAN-VILLARDS

Les élus rencontrent les éleveurs

Le 31 mai les élus du Sivav ont rencontré les éleveurs du massif Arvan-Villards qui ont des chiens de protection et dont les zones d'alpages sont sur des sentiers de randonnée (*). Cette rencontre avait pour objectif de dégager des solutions communes permettant de maintenir les activités élevage et randonnée.

La plupart des propositions avancées par les élus pour améliorer la situation ont été réfutées pour des raisons de difficultés techniques dans leur mise en œuvre : travail sur les sentiers en laissant le sentier libre et en limitant le parc ; travail sur les parcs en parquant de chaque côté du sentier ; travail de communication des éleveurs auprès des mairies et des OT pour identifier les secteurs et les périodes de présence de troupeaux gardés pour pouvoir informer la clientèle touristique.

Dans ce contexte, le Sivav a décidé d'engager les actions suivantes :

- éditer des panneaux d'informations aux départs des secteurs concernés. Ces panneaux comporteront les photos et les noms des chiens ainsi que les consignes précises sur le comportement à adopter par les randonneurs ;

- faire une campagne de communication auprès de la presse écrite et radio, des OT, et de tout un chacun, sur le travail des éleveurs et celui des chiens de protection, et des différentes actions menées par le Sivav et les éleveurs ;

- informer et former les agents d'accueil des OT pour présenter le travail des éle-

veurs et expliquer la présence des chiens ainsi que le comportement à adopter en cas de rencontre ;

- mettre à la disposition des OT des outils pédagogiques (vidéos, stands d'information, etc.) pour continuer à toucher le grand public.

Compte tenu de ces dispositions, le comité syndical a décidé de maintenir l'entretien des sentiers concernés par la présence épisodique des patous, soit, sur Saint-Colomban : la combe des Roches (5 km), le col de la Croix et le Carrelet (5 km), le Grand Truc (4 km), et sur Saint-Alban : le Balais (2 km), Les Granges (3,5 km), le Replat (300 m).

(*) Source : compte rendu officiel de la réunion. Une quinzaine de personnes présentes dont, des Villards : Françoise Darves-Blanc et Maurice Girard (éleveurs), Jacqueline Dupenloup et Marcel Malburet (élus).

► **SENTIERS À THÈME.** Dans le cadre du développement de l'offre de randonnées ludiques tout public en lien avec la valorisation du patrimoine, le Sivav met en place des circuits à thème. Un est en passe d'être installé à Albiez-le-Jeune, deux sont en cours d'élaboration à Saint-Colomban (sur le thème de l'initiation au dessin et à la peinture ; 4,5 km ; 50 000 euros pour du terrassement en bord de la départementale) et à Saint-Alban (sur le thème de la découverte de la faune et de la flore ; 4,5 km ; 30 000 euros). Ces projets sont subventionnables à hauteur de 30 % par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

■ LES TRAVAUX DE LA 4C

► **BUDGET 2018.** Le compte administratif 2017 de la 4C s'est clos avec un résultat de 803 769,30 € en fonctionnement (8 732 580,82 € de recettes pour 7 928 811,52 € de dépenses) et de 1 201 316,56 € en investissement (3 363 816,33 € de recettes pour 2 162 499,77 € de dépenses). Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à 9 288 211 euros en fonctionnement et 2 612 977 euros en investissement.

► **IMPÔTS LOCAUX.** Les taux d'imposition communautaires ont été fixés comme suit : taxe d'habitation : 6,93 % ; taxe sur le foncier bâti : 3,42 % ; taxe sur le foncier non bâti : 3,08 % ; cotisation foncière des entreprises : 29,77 %. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été fixé à 8,18 %, obtenu en divisant le coût de ce service (facturé par le Sirtomm 850 553 euros en 2018) par le total des bases d'imposition des contribuables de la 4C (10 400 682 euros).

► **SUBVENTIONS.** Pour l'exercice 2018, la 4C a alloué 448 800 euros à l'association Déclic, 6 000 euros au groupement de développement agricole de moyenne Maurienne, 1 500 euros à l'association Maurienne lutte et 6 000 euros au centre intercommunal d'action sociale. Elle a versé une subvention de 134 000 euros à l'Office de tourisme de l'Espace Glandon (ce qui diminue les attributions de compensation des deux communes villarines, lire brève suivante) et 104 850 euros à l'OT Porte des cols du canton de La Chambre dont 40 000 euros remboursables, car cet OT a été chargé du règlement des frais de fonctionnement courant du futur OT de l'Espace Glandon (factures, salaires et charges sociales) durant le temps nécessaire aux formalités de sa création.

► **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION.** Suite au transfert de compétence des zones d'activités

économiques (ZAE) et de la promotion du tourisme, une évaluation des dépenses et recettes transférées conduit à une réévaluation des attributions de compensation de Saint-Colomban et de Saint-Alban désormais fixées à 741 148 euros pour Saint-Colomban (au lieu de 848 575 euros) et 417 205 euros pour Saint-Alban (426 038 euros).

► **MAISON DE SERVICES AU PUBLIC.** Une Maison de services au public a ouvert dans l'ex-canton de La Chambre, gérée par le centre social Déclic. Sa mission : l'accueil, l'information, l'orientation, l'aide à l'utilisation des outils informatiques et numériques, la gestion du point relais CAF, l'emploi (avec la mission locale). Des permanences sont assurées à Saint-Étienne-de-Cuines (locaux de Déclic), à La Chambre (mairie) et Saint-Rémy-de-Maurienne.

► **RESTAURATION SCOLAIRE.** Depuis 2002 le service de la restauration scolaire était assuré par le centre social Déclic en liaison chaude. Pour des raisons réglementaires, à la rentrée prochaine, cette liaison sera froide. Après appel d'offres, la 4C a choisi la société API basée à Domène. Cette organisation va poser un problème aux Villards car les repas pour les élèves villarins seront stockés dans la vallée. Il faudra donc que vers 10 heures, un employé aille les récupérer pour qu'ils puissent être réchauffés pour midi (durée : 1 h 30)... Les élus ont regretté qu'une solution locale n'ait pas été trouvée. L'association Cap et Handicap de Maurienne par exemple a été dans l'impossibilité d'adapter son offre à celle d'API qui a cassé les prix pour décrocher le marché. Claude Bérard a déploré que toutes les options n'aient pas été travaillées et notamment celle visant à la création d'une cuisine centrale. Il a mis en avant l'intérêt qu'un tel projet aurait présenté pour l'activité économique du secteur.

BOULANGERIE DU COMBEROUSSE

Un reprise ambitieuse, associant commerce de proximité et lieu d'échanges

Depuis début mai, Josette Lièvre et Franck Ruzzin ont repris la gérance du commerce du Prin (Saint-Colomban) désormais à l'enseigne « Épicerie & Cie ». Pour 3 ans. Ils succèdent à Aurore Pollet qui n'a pas renouvelé son bail qui prenait fin le 19 avril 2018.

Le premier mois a été consacré à la rénovation des locaux. Josette Lièvre : « Nous souhaitons cuisiner dans l'épicerie, pour la convivialité et aussi parce que la séparation précédente entre le laboratoire et l'espace de vente ne nous convenait pas. La mairie nous a soutenus, a pris en charge les travaux de la cuisine, du carrelage et de peinture. »

Pour cette raison, en mai, seul était ouvert, de 10 heures à midi et « dans le labo glacial », un dépôt de pain avec vente du Dauphiné libéré. Cette formule « nous a permis de rencontrer les gens, de nous familiariser avec les lieux, et de prendre le temps d'imaginer l'aménagement. »

Après une formation de lettres modernes, Josette Lièvre s'est spécialisée dans les questions sociales. Elle a travaillé à l'Urssaf (Grenoble) tout en s'impliquant dans la vie associative. Ainsi a-t-elle été responsable de l'animation d'un centre d'accueil pour enfants défavorisés (au cours de 4 séjours de 6 mois en Inde, comme bénévole), fait du soutien scolaire individuel, assuré l'accompagnement de personnes âgées isolées, donné des cours d'alphabétisation, organisé et cuisiné des repas à thème mêlant saveurs, échanges artistiques, culturels, etc., été membre active de la commission spectacles du comité d'entreprise de l'Urssaf, etc. Et ces derniers mois, elle était encore animatrice d'une association d'accueil aux personnes âgées immigrées.

Sorti ingénieur de l'INSA de Lyon (1986, option génie civil et urbanisme), Franck Ruzzin a d'abord travaillé dans des entreprises spécialisées dans le revêtement et la réparation de chaussée. Mais très rapidement il s'est formé à l'informa-

tique maniant de manière pointue les langages et les outils de cette discipline. Ce qui l'a conduit à être animateur et formateur dans différentes entreprises ou collectivités grenobloises.

Vivant sur la région grenobloise depuis une trentaine d'années, Josette Lièvre et Franck Ruzzin se sont pris de passion pour l'Asie et l'Inde en particulier, un pays dans lequel ils ont souvent voyagé. Autre point commun : « Nous aimons beaucoup cuisiner, nous avons organisé des repas à thème, à domicile. Nous avons toujours eu envie d'avoir une activité commune autour de l'accueil, la cuisine, la culture. »

Voilà pourquoi ils ont saisi l'opportunité de reprendre le commerce du Prin. D'autant qu'ils connaissent bien la vallée pour y avoir des attaches, au Châtelet, Franck Ruzzin étant le fils de Danielle Favre-Trosson. D'autant également que les premiers contacts avec Aurore Pollet (ils ont



■ Le jour de l'inauguration : Josette Lièvre, Pierre-Yves Bonnivard et, à droite, Franck Ruzzin.

passé une journée chacun dans l'épicerie durant les vacances de février) et le contact avec la clientèle leur ont plu.

Leur objectif : faire vivre un commerce de proximité en créant « un lieu convivial qui maintienne le lien social et qui propose aussi des activités, des ateliers, des rencontres, des expositions... à l'adresse des habitants et des personnes de passage ».

Les clients trouveront quotidiennement pain et viennoiseries mais également pain et viennoiseries bio provenant d'un boulanger local. En épicerie, outre des produits de dépannage, les nouveaux gérants voudraient développer « une offre de produits bio afin d'amener une réflexion sur nos modes d'alimentation et sur les circuits de production, ainsi qu'une gamme à destination des randonneurs (fruits secs, biscuits, etc.) et une offre de produits locaux (miel, charcuterie, fromage, bière, chocolat, etc) pour mettre en valeur la production locale ».

Ils envisagent également de créer « un service de livraison à la demande auprès des habitants et des résidences de tourisme » et de proposer de la restauration à emporter tels que sandwichs, tartes, cakes salés, biscuitières de fabrication maison réalisés à partir de produits bio et/ou locaux. Sur place on trouvera également thé, café, jus, et « un petit espace sympathique qui permettra aux gens qui le souhaitent de converser autour d'une boisson sans alcool, et/ou de se connecter à Internet ».

On trouvera aussi un dépôt de journaux locaux (Dauphiné libéré, La Maurienne, ... Le Petit Villarin) ainsi « qu'une petite bibliothèque de livres et de magazines qui pourront être échangés et enrichis au fil du temps par les clients ».

Josette Lièvre et Franck Ruzzin imaginent d'autres destinations pour le laboratoire une fois qu'il sera rénové : ateliers de loisirs créatifs à destination des adultes et/ou des enfants, expositions des œuvres d'artistes et de créateurs, cinéma, rencontres.

Ce commerce fonctionnera sous forme associative, une forme juridique qui « permet de défendre l'importance de garder un lieu convivial et des services multiples dans le village », mais « se transformera en SCOP dès que l'activité sera implantée et rentable ». Le but est aussi « d'intéresser et d'impliquer les habitants aux orientations de l'épicerie en leur proposant de participer à l'association (...), et de salarier épisodiquement une ou des personnes(s) travaillant dans l'épicerie ».

Pour compléter leurs revenus, Franck Ruzzin va maintenir son « activité freelance en informatique avec un service d'assistance à domicile à destination des particuliers et des professionnels, et des séances d'initiation et de perfectionnement aux différents outils Internet », et Josette Lièvre compte bien, en lien avec sa formation, « développer à terme une activité de service aux personnes âgées » à déterminer selon les besoins (rencontres, échanges, etc.).

Cette nouvelle enseigne « Épicerie & Cie » a été inaugurée le 16 juin en fin de matinée en présence d'une quarantaine de personnes dont Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard.

Jours et heures d'ouverture

Pour offrir des services sur une plage horaire la plus large possible tout en tenant compte du caractère actuel quelque peu saisonnier de son activité, le commerce sera ouvert, en saison (4 mois l'été et 2 mois l'hiver) : les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis de 7 h 30 à 19 h 30, et les jeudis et dimanches de 7 h 30 à 14 heures ; en hors-saison, du lundi au dimanche de 7 h 30 à 12 h 30 (fermé le jeudi).

■ BRÈVES

► CAMPING. « Capfun possède les plus beaux campings » peut-on lire sur la page d'accueil de la société Capfun (groupe France location) qui possède et gère une centaine de campings en France dont celui de La Perrière. Las, une visite de ce dernier, effectuée le 17 juin, à une semaine du début officiel des locations, montre un bien triste spectacle. Piscine sans porte (elle était au sol à deux mètres de ses gonds) contenant de l'eau croupie, verdâtre, fontaine tordue, terrasses des mobile homes aux planchers enfouis, auvents effondrés (les bois de certains ont disparu...), marches en bois cassées (ou disparues), volets battants, casiers pour bouteille de gaz arrachés, bouteilles de gaz abandonnées dans l'herbe (pas coupée), pelle à neige au sol, casiers à ski sans toit (pour la plupart), mais aussi sans porte ou cadenas arrachés, etc. Les chalets ne sont pas épargnés, l'un d'eux ayant la fenêtre donnant sur la salle de bain, ouverte... Seul celui qui appartient à un privé est entretenu. Il semblerait donc qu'aussitôt la saison d'hiver terminée, ce camping ait été abandonné en l'état comme le montre le bric-à-brac laissé sur le côté du bâtiment d'accueil. La direction de France Location a été alertée.

► VIE PAROISSIALE. Comme cela devrait être désormais le cas à court et moyen terme, le programme des offices religieux sera identique d'un trimestre à l'autre. Ainsi, sur tout le territoire de l'ex-canton de La Chambre, une seule messe dominicale sera célébrée, à 10 h 30, à La Chambre, sauf cas particulier comme par exemple la messe dite à Beaurevers ou celle du 15 août. Pour l'office du 15 août à Saint-Colomban, depuis quelques années, seule la présence du père Velut (aux Roches) ou celle d'un prêtre en vacances dans un lieu proche de la vallée des Villards avaient pu éviter que cette fête se déroule sans messe. Cette année, c'est un prêtre en congés à Valloire qui officiera. Une messe est prévue à Saint-Alban le samedi 7 juillet à 18 h 30 (à la chapelle du Premier-Villard) pour la fête de la Visitation (avec repli dans l'église en cas de pluie). – (C. Mayoux.)

CHIANALE FILS
Chaudrage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

AUBERGE DU COIN

Portes closes cet été...

À l'automne dernier, la société Mahy a repris le fonds de commerce de l'Auberge du Coin aménagée vers la fin des années 80 par Josette et Gérard Rostaing-Troux dans un chalet d'alpage familial situé sur les pistes de l'Ormet, à 1 400 m d'altitude. Cette activité de restauration et de location de gîtes avait été tenue depuis, sans discontinuer, par la famille et notamment, ces dernières années, par Céline Rostaing-Troux.

Pour sa première saison d'hiver, Wilfried Églofè, gérant de la société Mahy, estime que « tout s'est très bien passé ». « Nous avons eu un accueil formidable de la part des commerçants ainsi que de la clientèle, et nous avons été soutenus par le maire et le directeur de la station. Mais ça a tourné au cauchemar suite à la grève. Intellectuellement il m'était impossible d'approuver cette situation. »

L'auberge a fermé le 18 mars 2018, une dizaine de jours avant que les remontées mécaniques ne ferment. À cause « de la mauvaise ambiance qui a suivi la grève » glisse M. Églofè... Mais pas seulement. Cette fermeture, qui n'a pas été comprise dans la station, répondait aussi à une logique économique

(« journées calmes, et impossibilité de livrer l'auberge car l'utilisation de la motoneige était impraticable à cause de la pluie ») de même nature que celle qui a récemment conduit l'ÉPIC à amputer la prochaine saison d'hiver d'une semaine (*lire page 8*)...

Tout cela a fait que Wilfried Églofè et sa société n'ont pas voulu investir au Coin et que le restaurant sera fermé cet été « car l'établissement ne serait pas assez rentable pour sortir un bénéfice et payer les salaires et les charges courantes ». Seuls seront ouverts le gîte et l'appartement d'hôte dont les entrées et les sorties seront effectuées par Josette et Gérard Rostaing-Troux. « Je ne suis pas à la montagne par passion de la montagne. Je gère des affaires et il faut que ce soit rentable. Si un problème ne me permet pas d'atteindre cet objectif, je ferme. »

Et pour la prochaine saison d'hiver ? M. Églofè : « Nous ouvrirons classiquement, mais l'auberge sera dans un futur très proche, si la situation ne s'améliore pas, ouverte uniquement pour son gîte et sa chambre d'hôte » car « je gère un établissement qui doit être rentable pour la société. »

SAINT-ALBAN**Séance du
10 avril 2018**

Absent : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

1 – Conventions intercommunales

Deux sommes d'un montant de 139 700 euros et 52 500 euros ont été inscrites au budget 2018. Elles correspondent aux arriérés que la commune doit verser sur les années 2014 à 2018, en « subvention de solidarité » pour sa part des 3 emprunts de l'ex-CCVG contractés après 2008, à savoir : 500 000 euros pour le centre équestre, 101 100 euros pour (encore) le centre équestre, et 350 000 euros pour des engins et du matériel. Ces emprunts sont actuellement payés par Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Colomban. Afin de régler cette question (le montant des arriérés créant une situation malaise, tant entre les communes qu'entre les personnes non élues amenées à lire le budget communal : population mais aussi perceuteur et organismes bancaires), la signature de conventions est urgente.

Concernant la convention pour le centre équestre, le conseil municipal fait part de son hostilité, en l'état actuel, à assurer une partie de fonctionnement sur le budget communal, tel qu'écrit dans cette convention initiale, et décide de participer solidairement au paiement du tiers des annuités d'emprunts contractés pour cette construction, confir-

mant sa position du 7 mai 2015. Concernant la convention pour l'achat d'engins et de matériel, le conseil municipal confirme sa position du 7 mai 2015, à savoir une participation au prorata des investissements réalisés dans chaque commune de l'ex-CCVG (soit 11,66 % pour Saint-Alban).

2 – Déneigement

Le conseil municipal adopte la convention pour la répartition des dépenses d'entretien du matériel de déneigement (prises en charge par la commune de Saint-Colomban depuis le 1^{er} avril 2015), répartition liée à la répartition de la fiscalité et des charges définie grâce au chiffrage réel ou à des clés de répartition, notamment celle du 1/3 Saint-Alban, 2/3 Saint-Colomban pour l'écrêtage de la TP sur la base de l'année fiscale 2007, et celle du 1/4 Saint-Alban, 3/4 Saint-Colomban pour les frais de voirie.

3 – Taux d'imposition 2018

Le conseil municipal reconduit les taux d'imposition communaux, inchangés depuis 2007, soit : 0,42 % pour la taxe d'habitation, 36,88 % pour la taxe foncière, et 4,20 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

4 – Comptes de gestion**et comptes administratifs (CA)**

Lecture est donnée des résultats budgétaires constatés au 31 décembre 2017.

- Commune. Fonctionnement : un solde de 317 433,93 € ; investissement : un solde de 90 924,51 € ; reste à réaliser : 16 180 euros. Ce qui donne en tenant compte des résultats antérieurs reportés, 806 351,12 € en fonctionnement et – 152 746,52 € en investissement. Le compte de gestion est approuvé (6 voix)

ainsi que le CA (5 voix). Sur les 806 351,12 € de résultat cumulé fin 2017 en fonctionnement, le conseil municipal décide d'affecter 468 926,52 € en investissement (couverture du déficit cumulé fin 2017 dans cette section, plus restes à réaliser : 16 180 euros, plus les investissement 2018 : 300 000 euros), et le reste (337 424,60 €) en fonctionnement.

- Chaufferie. Fonctionnement : 43 982,65 € de recettes et 45 886,71 € de dépenses ; résultat de clôture : - 1 904,06 €. Investissement : 32 764,04 € de recettes et 492,80 € de dépenses ; résultat de clôture : 32 271,24 €. Le compte de gestion est approuvé (6 voix) ainsi que le CA (5 voix). Le résultat de l'exercice 2017 est de – 1 904,06 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 5 209,62 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2017 est de 3 305,56 €, à reporter en recettes d'investissement 2018.

- Commerce. Fonctionnement : 10 520,13 € de recettes et 7 668,76 € de dépenses ; résultat de clôture : 2 851,37 €. Investissement : 7 627,88 € de recettes et 14 033,69 € de dépenses ; résultat de clôture : - 6 405,81 €. Le compte de gestion est approuvé (6 voix) ainsi que le CA (5 voix). Le résultat de l'exercice 2017 est de 2 851,37 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à – 1 825,25 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2017 est de 1 026,12 €, à reporter en recettes d'investissement 2018.

- CCAS. Fonctionnement : 4 954,02 € de recettes et 5 701,64 € de dépenses ; résultat de clôture : - 747,62 €. Le compte de gestion est approuvé (4 voix) ainsi que le CA (3 voix). Le solde positif (119,86 €) est rapporté sur le budget 2018.

5 – Budgets primitifs

- Commune. Le conseil municipal adopte le budget primitif principal 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 103 571,60 € en fonctionnement et s'établit à 1 288 404,22 € en recettes et à 1 120 009,16 € en dépenses d'investissement (*lire ci-contre*). Concernant l'emprunt, le conseil municipal autorise le maire à réaliser tout prêt d'un montant maximum de 220 000 euros dans les meilleures conditions financières possibles.

- Commerce. Le conseil municipal adopte le budget primitif du commerce qui s'équilibre en recettes et dépenses à 8 627,84 € en fonctionnement et s'établit à 62 764,33 € en recettes et à 22 112,54 € en dépenses d'investissement.

- Chaufferie au bois. Le conseil

municipal adopte le budget primitif de la chaufferie au bois qui s'équilibre en recettes et dépenses à 54 224,04 € en fonctionnement et s'établit à 137 459,54 € en recettes et à 50 000 euros en dépenses d'investissement.

- CCAS. Le conseil municipal adopte le budget primitif qui s'équilibre à 5 785 euros en fonctionnement.

6 – Questions diverses

- Le conseil municipal maintient le prix du loyer de l'appartement occupé par Joseph Vanini (335 euros mensuels charges comprises).

- Les indivisaires Darves-Blanc ont été alertés de l'état de leur bâtiment situé en bordure du chemin communal menant au Mollard. Les réponses qu'ils apportent n'amènent pas de solution, n'évoquant pas de travaux permettant de prévenir tout danger. Il est décidé de poursuivre une démarche d'expertise pouvant se conclure par un arrêté de péril ordonnant aux indivisaires les travaux à effectuer.

- L'association Espace Belle donne a relancé la commune

pour que celle-ci participe, le 30 juin (soir de la fête du col) à l'organisation de l'édition 2018 de « Veillées en Belledonne » sur le thème « Quelle alimentation en Maurienne et en Belledonne ? ». Le repas serait un buffet froid avec formule prix coûtant. La participation financière demandée aux 2 communes des Villards est d'environ 360 euros soit 180 euros pour Saint-Alban. La manifestation est prévue près du barrage de Grand Maison.

- Déclassement de chemin. Le conseil municipal a précédemment donné un avis favorable à la demande de déclassement d'une portion de chemin rural, section G, actuellement propriété de la commune, constatant sa désaffection et ne satisfaisant plus à l'intérêt général. M. Gérard Hovelaque (Saint-Pancrace) est désigné commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 2 au 16 juillet 2018 inclus.

- Commission adressage : Vincent Darves-Blanc, qui a travaillé le dossier lors de son stage en mairie, s'est porté volontaire pour intégrer la commission.

BUDGET 2018**SAINT-ALBAN****Marqué par la nécessité d'investir**

Dans les 1 103 571,60 € de dépenses de fonctionnement on trouve : 248 550 euros de charges à caractère général (dont 15 125 euros pour les fournitures non stockables, 30 000 euros pour le déneigement, 3 000 euros pour l'entretien des terrains, 6 500 euros pour l'entretien de bâtiments, 87 100 euros pour la voirie dont la route du Mollard, le chemin sous la mairie, etc., 8 000 euros pour l'entretien des bois et forêts, et 25 000 euros pour le remboursement des frais). On note également 115 650 euros de charges de personnel (salaire et charges) avec deux agents à temps plein et un emploi saisonnier du 15 juin au 31 août ; 153 175,77 € d'autres charges de gestion courante (dont 13 860 euros pour les indemnités et charges des élus, 7 542,97 € pour le service incendie, 25 500 euros pour la contribution aux organismes Sivav, SAEEM, etc. ; 99 032,80 € pour les subventions de fonctionnement (commerce *Le Triandou*, chaufferie au bois et CCAS) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines ; 6 000 euros pour les subventions aux associations.

Dans cette section, les recettes proviennent de la vente d'eau (12 500 euros), de la location de la source du Pied des Voutes (25 222 euros), des impôts locaux (115 605 euros), de l'attribution de compensation versée par la 4C (417 205 euros), des revenus des immeubles (16 400 euros), des autres produits financiers (Forces du Bacheux, pour 23 000 euros), du réversement volontaire de 2 500 euros du maire (de son indemnité de fonction, obligatoirement portée au plafond de son montant depuis le 1^{er} janvier 2016), et d'autres produits exceptionnels pour 2 500 euros.

En investissement, la commune a prévu comme dépenses : 40 000 euros de dépenses... imprévues, 44 059,16 € pour les remboursements d'emprunts (capital), 18 953,05 € pour des frais d'études (mairie, Bessay), 139 700 euros pour le capital des emprunts de l'ex-CCVG (à rembourser à Saint-Colomban et à Sainte-Marie-de-Cuines), 5 000 euros pour les cartes de randonnées sur panneaux, les panneaux de signalisation, etc., 70 100 euros pour des immobilisations corporelles (10 500 euros pour les terrains de voirie, 37 800 euros pour les bâtiments publics, réseaux et installations de voirie, 20 000 euros pour les installations de voirie), et 637 256,83 € pour 80 % du montant total du coût du chantier de réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes.

Dans cette section, les recettes proviennent du fonds de compensation de la TVA sur les travaux de 2016 (15 319,66 €), de l'affectation obligatoire du résultat de l'exercice 2017 compensant le solde du déficit d'investissement de l'année (virement de la section de fonctionnement : 473 412,90 €, et excédent de fonctionnement : 468 926,52 €), des subventions d'équipement (74 238,28 €) et des emprunts (220 000 euros).

■ BRÈVES

► **EMPLOI SAISONNIER (SAINT-ALBAN).** Neuf candidats ont postulé pour occuper l'emploi saisonnier d'agent technique à pourvoir du 15 juin au 31 août 2018. Ce poste est appelé à être pérennisé sur un poste vacant de la fonction publique à compter du 1^{er} septembre 2018 suite au départ de Johnny Unger. Ceci explique peut-être cela... Afin de lui donner la plus grande visibilité possible, cette offre d'emploi avait été affichée sur les panneaux de la commune, et publiée dans le journal *La Maurienne* (éditions des 12 et 19 avril) et sur le site de la fonction publique territoriale. L'assistance de l'agence Agate (ex-Asadac) avait été sollicitée pour l'étude des candidatures et une présence lors des entretiens de recrutement qui se sont tenus le 3 mai dernier. C'est la candidature de Chantal Bellot-Mauroz qui a été retenue. Depuis plusieurs années elle s'occupait de l'entretien du fleurissement de la commune de Saint-Colomban.

► **MAIRIE-GÎTES.** Les marchés ont été signés le 12 avril 2018. Le 24 avril, la mairie a été provisoirement déménagée dans les locaux de l'ancienne école du Premier-Villard, et les travaux ont débuté le 14 mai par les démolitions nécessaires pour la restructuration du bâtiment. Les réunions de chantier ont lieu chaque vendredi matin. Fin des travaux prévue pour mars 2019. Dès le printemps prochain, la salle du conseil municipal sera donc accessible (entrée en façade est) aux personnes à mobilité réduite, et la mairie entend lancer dès l'été 2018 la commercialisation des deux gîtes touristiques, d'une capacité totale de 10 à 12 places, dont la particularité sera de garder une fonction de gîte collectif, puisqu'ils pourront être loués avec l'option cuisine et salon communs du rez-de-jardin.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

 
**RENAULT MINUTE
ETS ARLAUD**
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

 
DARVES MULTI SERVICES
73130 Saint Alban des Villards
Tous travaux Intérieur et Extérieur
Bois de Chauffage
06 27 01 10 57
darveeric@gmail.com


Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

Séance du 14 mai 2018

Absents : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz) et Nicole Roche (procuration à Jacqueline Dupenloup).

Le conseil municipal est informé du déménagement de la mairie, le 24 avril dernier, dans des locaux provisoires à l'ancienne école du Premier-Villard. Suite à cette installation de nombreux dysfonctionnements sont apparus dans les services dus au fait que les connexions téléphoniques et numériques n'ont, à ce jour, toujours pas été rétablies par les opérateurs.

1 - ONF : travaux 2018

Ces travaux comprennent des travaux d'infrastructure estimés à 5 917 euros HT (sans doute sous-évalués, compte tenu des intempéries de l'hiver qui pourraient nécessiter des travaux d'envergure sur les pistes) et des travaux sylvicoles (le renouvellement naturel de la forêt du Nant est problématique). Les peuplements vieillissent. L'épicéa est très atteint par la pourriture de type fomes. L'ONF propose une

régénération par plantation avec préparation et fournitures de plants d'épicéa commun, de plants de mélèze et mise en place des plants (ce programme de travaux peut faire l'objet d'un plan d'action sur 5 ou 6 ans). Le conseil municipal valide le programme des travaux d'infrastructure et réserve sa décision sur les travaux sylvicoles (à revoir à l'automne en fonction des possibilités budgétaires après le financement de l'entretien des pistes).

2 - Alpage du Merlet

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de convention pluriannuelle d'alpage communal du Merlet ayant pour objet de fixer les conditions de location de l'alpage à Françoise Darves-Blanc. Cette convention porte sur une superficie totale d'environ 794,14 ha, dont environ 50,2 ha de pâturages et 186,2 ha exploitables de pâturages et rochers. Les terrains communaux, des Granges à La Vieille Route, sont inclus dans la convention. En ont été exclus tous les communaux cultifs ainsi que les terrains communaux de l'Échaud aux Granges, pour ce qui concerne l'assise de la piste. Les parcelles communales situées section A numéros

80 et 767 ne sont pas incluses en totalité dans la convention. Le loyer 2018 est fixé à 451,80 € pour les pâturages et à 344,44 € pour les pâturages et rochers, soit un loyer total de 796,24 €. L'indice de référence servant de base au calcul de la valeur locative est celui fixé par l'arrêté préfectoral n° 2017-1224 du préfet de la Savoie (indice 106,28). Le loyer sera indexé chaque année sur la variation de l'indice national des fermages, publié par arrêté ministériel et repris dans l'arrêté préfectoral annuel fixant les valeurs locatives des terres et bâtiments agricoles. La discussion du conseil municipal porte sur la durée de la convention qui ne peut légalement être inférieure à 6 années. Nicole Roche demande l'application de cette durée minimale légale, pensant qu'il faut laisser le soin à la municipalité qui sera en place en 2024 la gestion de la tacite reconduction et/ou de l'amélioration de la convention. Jacqueline Dupenloup rappelle les dérangements qui pourraient être induits par les travaux de la microcentrale du Merlet sur la partie inférieure de l'alpage (à prévoir sur une saison, voire deux), et propose une durée de 9 ans.

Finalement, le conseil municipal approuve (3 voix pour avec voix prépondérante du maire) cette convention dont il fixe la durée à 9 saisons d'estive consécutives (avec tacite reconduction par période de 6 années), soit du 15 mai 2018 au 31 octobre 2026.

3 - Questions diverses

- Un particulier est intéressé par l'ancien dortoir de l'école du Premier-Villard pour y installer une miellerie. Actuellement, la commune n'est pas vendueuse.
- Mairie – gîtes : les travaux ont débuté le 14 mai avec démolition des cloisons et dépose des appareils de cuisine (*lire page 12*).
- Gares de Saint-Avre-La Chambre et de Saint-Michel-de-Maurienne. Les élus de la 4C souhaitent montrer leur désapprobation à l'annonce de la fermeture des guichets de ces

gares et parcourront symboliquement le trajet Saint-Avre-La Chambre – Saint-Michel-de-Maurienne en train le mardi 15 mai prochain.

- Emploi saisonnier et remplacement de l'agent technique (*lire page 12*).

• Daniel Quézel-Ambrunaz, adjoint en charge des travaux, indique avoir demandé des devis pour la réalisation de cunettes au Bessay, de l'enrobé route du Mollard et route du Planchamp, et de l'aménagement du chemin communal sous la mairie.

En fin de séance, le public évoque le captage des Perrières dont le grillage est ouvert depuis quelques temps, l'alimentation en eau du troupeau de bovins de Joris Bonnivard (tuyau percé), de profondes ornières dans la route entre le Frêne et le Planchamp.

SAINT-COLOMBAN

Séance du 6 avril 2018

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz et Angèle Martin-Cocher. Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2018.

1 - Comptes administratifs 2017

Lecture est donnée des résultats budgétaires constatés au 31 décembre 2017 étant précisé que le résultat de clôture mentionné tient compte du résultat antérieur reporté.

• CCAS. Fonctionnement : 7 345 euros de recettes et 4 689,85 € de dépenses ; résultat de clôture : 2 655,15 €. Pas d'investissement.

• Service des gîtes. Fonctionnement : 97 652,78 € de recettes et 99 495,41 € de dépenses ; résultat de clôture : - 1 842,63 €. Investissement : 57 511,93 € de recettes et 4 466,67 € de dépenses ; résultat de clôture : 53 045,26 €.

• Commune. Fonctionnement : 3 265 284,22 € de recettes et 2 294 402,54 € de dépenses ; résultat de clôture : 970 881,68 €. Investissement : 936 170,41 € de recettes et 1 282 344,21 € de dépenses ; résultat de clôture : - 346 173,80 €.

Le maire indique aux membres de la commission communale des finances qu'il n'a pas été possible d'organiser en amont une réunion de cette commission car les documents budgétaires fournis par le trésorier municipal n'ont été reçus en mairie que ce vendredi matin.

Puis, en son absence, le conseil municipal présidé par Gilbert Pautasso, premier adjoint, approuve ces résultats. Il approuve également les comptes de gestion 2017 (commune, service des gîtes, CCAS) présentés par le perceuteur. Il approuve enfin l'affection des résultats 2017 aux budgets primitifs 2018, soit pour le budget de la commune : un besoin de financement en investissement d'un montant de 346 173,80 €, porte le montant du report en fonctionnement à 624 707,88 €. Pour le budget du service des gîtes, pas de report en fonctionnement car le solde est négatif. Pour le budget du CCAS, le montant du report en fonctionnement (2 655,15 €) est affecté au budget communal suite à la dissolution du budget du CCAS.

2 - Taux d'imposition 2018
Le conseil municipal décide de reconduire pour 2018 les taux d'imposition communaux votés en 2017 soit 0,010 % pour la taxe d'habitation (TH), 50 % pour la taxe sur le foncier bâti (FB) et 0,170 % pour le foncier non bâti (FNB). Ce qui générera un produit de 60 euros pour la TH, 1,297 million d'euros pour le FB

et 9 euros pour le FNB. Le conseil municipal est informé que la 4C prévoit de mettre en place pour 2019, la taxe sur les ordures ménagères et la taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques, tels que les cours d'eau et ruisseaux).

3 - Budgets primitifs 2018

• Commune. Le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 2 957 924 euros en fonctionnement et à 1 083 979 euros en investissement. Ce budget dont les principaux points ont été explicités tient compte du fait que la 4C a pris entièrement à sa charge la cantine, et prévoit 406 766 euros en prévision des sommes à payer dans l'affaire judiciaire avec la Satvac. Sur ce point le conseil est informé que le 18 février 2018 cette société et la commune ont apporté de nouveaux arguments pour le différend qui les oppose ce qui a conduit le juge à rouvrir l'instruction. La date de clôture du dossier n'est pas connue à ce jour. Il est rappelé que la commune a fait des investissements qui incubaient à la Satvac et que 1,6 million d'euros ont déjà été versés au titre des pénalités.

Par ailleurs, il est précisé que le projet du front de neige est reporté en 2019. Gilbert Pautasso indique que, d'une part, un recours est en cours sur le permis de construire et que, d'autre part, le plan de financement n'est pas encore bouclé.

• Service des gîtes. Le budget

des gîtes s'équilibre en recettes et dépenses à 97 843 euros en fonctionnement et à 76 545 euros en investissement.

Finalement, le conseil municipal approuve (1 voix contre : Gilbert Pautasso) ces deux budgets primitifs (commune et service des gîtes).

4 - Commerces

• Boulangerie. Le conseil municipal est informé que le matériel du fonds de commerce est vétuste (25 ans) et qu'il faudrait prévoir de le revendre, voire de s'en débarrasser si la vente n'est pas possible. Le conseil municipal (1 voix contre : Patrick Martin-Fardon) fixe à 600 euros la vente du laminoir et du batteur mélangeur. Concernant la succession d'Aurore Pollet qui cessera son activité le 19 avril 2018, un repreneur s'est manifesté. Le conseil municipal approuve le bail commercial proposé d'une durée 3 ans à compter du 1^{er} mai 2018, avec un loyer de 50 euros par mois jusqu'au 30 juin 2019, puis un loyer de 250 euros par mois à compter du 1^{er} juillet 2019, une caution 1 500 euros et un préavis 6 mois (*lire page 11*). Du 20 avril au 1^{er} mai 2018, le dépôt de pain sera géré par Monique Pautasso qui s'est proposée bénévolement, le pain étant vendu au prix coûtant.

• Snack du plan d'eau. Le conseil municipal reconduit le bail de la précédente gérante.

• Buvette au col du Glandon. Son projet de construction en dur

n'ayant pu aboutir en raison des contraintes liées au classement du site, Christel Martin-Cocher, qui installe depuis plusieurs années une buvette au col du Glandon, souhaite monter un chalet en bois démontable (ou le poser sur une remorque) pour lui permettre de le déplacer lors de l'activité estivale (juin, juillet et août). Le conseil municipal approuve un bail (non commercial) qui règle cette installation : emplacement de 25 m² sur le domaine public du 1^{er} juin au 31 octobre 2018 pour une durée de 10 ans. Cette activité est considérée comme un commerce ambulant et, par conséquent, la redevance est de 100 euros annuels.

5 - questions diverses

• Indemnités au perceuteur. Le conseil municipal approuve le versement d'une indemnité au receveur municipal qui assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable à la commune. Il participe aussi à la confection des documents budgétaires. Cette indemnité sera partagée entre M. Lavaud (290,17 €, en place du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017) et son remplaçant, M. Quatreville (290,17 €, en fonction du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017).

• Réseaux secs à Lachenal. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 de transfert partiel vers le SDÉS, du

(*Lire la suite page 14*.)

VERNIER Frères
 • Génie Civil
 • Travaux en montagne
 • Montages et réparations
 remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
 Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

PARET-GRIS Olivier
 USINAGE DE PRÉCISION
 CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDEE
 225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
 34130 VALERGUES
 Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
 secretariat@paret-gris.com

ALP-SOL
 Société Jean-Claude Martin-Cocher
 Revêtements de Sols
 5, rue des Alouettes
 74000 Annecy
 Tel. 04 50 57 12 05

ARVAN DÉPANNAGES
 Travaux Publics - Maçonnerie
 Location Matériel TP
 Dépannages - Remorquages
 06 13 12 42 57
 yves.bellot-mauroz@orange.fr
 Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 13.)

marché de maîtrise d'œuvre signé avec la société Profils Études et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération dont l'annexe financière prévisionnelle et la convention. Ces travaux devraient débuter en septembre et seront réalisés en deux tranches.

- Suite au transfert de la compétence « promotion tourisme et création tourisme » à la 4C, le conseil municipal accepte que les locaux et le matériel de l'OT de Saint-Colomban soient mis à la disposition de la 4C.

• Le conseil municipal approuve trois coupes de bois à attribuer au plus offrant. La caution est de 200 euros. Il s'agit des lots n° 4 : parcelle numéro 796 (école primaire ; délai de dépôt des offres : 30 juin 2018 ; délai d'exploitation : 30 mai 2019) ; n° 5 (parking de Pouchette ; délai de dépôt des offres : 30 juin 2018 ; délai d'exploitation : 31 décembre 2018) ; n° 6 (zone du Clos ; délai de dépôt des offres : 30 mai 2018 ; délai d'exploitation : 30 juin 2018).

- Le conseil municipal approuve les cotisations à Espace Belle-donne (35 euros), à l'Anéma (210 euros), à l'ANEM (204,97 euros), à l'USAPR (75 euros), et décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de trois parcelles aux Ponts (section C, numéros 373, 405 et 406) entre Mmes Michèle Martin-Cocher (vendeur) et Agnès Martin-Cocher (17 000 euros).
- Emplois saisonniers (*lire ci-contre*).
- Lecture est donnée d'une motion de soutien à l'USAPR pour la défense du pastoralisme.
- École. Avec le passage à l'école à 4 jours, la convention passée avec le Syndicat du pays de Maurienne pour le ramassage scolaire est modifiée.
- Matériel communal. L'état du camion Master nécessite des réparations estimées à 10 000 euros pour passer au contrôle. Avec la nouvelle législation, il risque d'être refusé. La seule solution semble la casse à moins qu'une vente pour les pièces soit rapidement possible.

En fin de réunion, Brigitte Maurino demande si le pain livré à la boulangerie proviendra toujours de Saint-Michel-de-Maurienne et si le magasin existera toujours. Réponse : oui. Elle suggère la possibilité d'un point chaud. Réponse : la commune n'a reçu aucune proposition en ce sens. Puis Jean-Marc Louis signale des dégâts aux barrières du pont des Roches ainsi qu'au bassin de ce village, suite au déneigement. Il signale aussi une vitesse excessive dans la traversée de ce hameau. Enfin Norbert Combet demande de confirmer les excédents de fonctionnement indiqués au point budgets de l'ordre du jour. Ces montants sont rappelés. Il souhaite également connaître le taux d'imposition plafond pour la taxe sur le foncier bâti et pour la taxe d'habitation. Réponse : 54 % pour le taux du foncier bâti et XX % pour le taux de la taxe d'habitation. Pour chaque taxe, l'addition du taux communal et du taux de la 4C ne doit pas dépasser le taux plafond.

Séance du 18 mai 2018

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz, Angèle Martin-Cocher et Arnaud Jansen-Frasse (procuration à Philippe Martin-Cocher).

1 – Budget

• Décision modificative n°1. Le conseil municipal approuve des mouvements de crédits pour le front de neige (25 000 euros), le réseau AEP - eaux pluviales (10 000 euros) et le commerce du Prin (10 000 euros). • Le conseil municipal prend connaissance et approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation au 1^{er} janvier 2018 : 741 148 euros, soit une diminution de 107 427 euros. Rappel : c'est la 4C qui a versé une subvention de fonctionnement à l'Office de tourisme de l'Espace Glandon.

2 – Employés communaux

• Emplois saisonniers. Le conseil municipal approuve les recrutements de deux agents, l'un pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts et l'autre pour divers travaux d'entretien au sein du service technique (*lire ci-contre*). Dans la discussion, Gilbert Pautasso indique que l'association Saint-Col station fleurie est pratiquement inexiste depuis 2 ans. Si la commune veut obtenir pour la 3^e fois consécutive le 1^{er} prix départemental, elle doit reprendre la gestion et la plantation des fleurs. Il est souhaitable que les administrés intéressés participent aussi à cet embellissement. Cédric Émieux s'interroge sur le devenir de l'association. Pour Gilbert Pautasso la commune est membre de l'association et

n'a pas d'informations officielles mais Chantal Bellot-Mauroz qui accomplissait le travail des fleurs a été embauchée à la commune de Saint-Alban sur un poste saisonnier pouvant être transformé en emploi à temps plein. La commande des fleurs sera passée le 19 mai prochain.

• Secrétariat de mairie. Deux candidates ont été reçues qui possédaient les capacités pour occuper le poste publié en appel d'offres mais elles ont été recrutées par d'autres collectivités (4C et tribunal de Chambéry). Un autre candidat venant de Lozère a terminé ses études et serait libre à partir du 10 juin. Pour ce recrutement Philippe Martin-Cocher, Marcel Malburet et Gilbert Pautasso assisteront le maire. Il lui sera proposé un contrat de 1 an à 35 heures par semaine. Dans le cadre de la réorganisation du secrétariat de mairie, il est envisagé de recruter pour 6 mois renouvelables, une personne pour régler les affaires courantes comme le téléphone, le traitement des courriels, l'accueil du public, le courrier, etc. Gilbert Pautasso souhaite que l'archivage des documents administratifs (arrêté à 2013) se poursuive. Aujourd'hui, les documents sont archivés sous forme numérisée.

3 – Questions diverses

• Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 800 euros à l'association Villards Auto 73 qui organise un rassemblement de voitures anciennes sur la commune les 9 et 10 juin. La commune de Saint-Alban participe à hauteur de 200 euros et le Sivav à hauteur de 400 euros. L'an prochain cette association ne pourra prétendre qu'à une subvention dont le montant sera fixé, comme pour toutes les au-

tres associations, à partir des critères en vigueur.

• Pour la fête du col qui aura lieu le 30 juin et 1^{er} juillet au barrage de Grand Maison avec la participation des communes de Saint-Alban, Vaujany et Allemond sur le thème des 50 ans du beaufort, c'est l'USAPR qui assure la coordination événementielle. Cathy Davoine sera la personne recrutée. Le conseil municipal approuve son contrat de prestation (2 800 euros).

• Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'AFP intercommunale et rappelle le courrier adressé à cette association fin décembre 2017. Le conseil est dans l'attente de factures et d'un budget cohérent (avec intégration des excédents reportés) qui montrerait la nécessité d'une subvention.

• Le conseil municipal verse 250 euros à l'association Villes et villages amis des équipes de France de ski et de snowboard.

• Une demande va être adressée à TDL pour une ouverture simultanée des cols de la Croix-de-Fer et du Glandon pour des raisons de sécurité. Le montant du devis de la Compagnie d'intervention et de travaux en montage (Citem), société chargée du minage de la corniche, est de 14 806,04 euros TTC. Il sera refacturé au département de la Savoie.

• Mollaret (3^e tranche). Le dossier, juridiquement complexe pour la commune et l'Établissement public foncier local (EPFL) de la Savoie, sera présenté au conseil d'administration de l'EPFL en juin 2018.

• Domaine skiable. Un bilan d'étape de la mission de SSIT sur l'organisation et la gestion du domaine skiable, aura lieu le 29 juin 2018. Le rapport final sera

■ BRÈVE

► EMPLOIS SAISONNERS (SAINT-COLOMBAN). Jusque-là ouvrier viticole aux Ateliers de Maurienne, où il assurait l'entretien des vignes (préparation du terrain, plantations, taille, vendanges), mais ayant également effectué des travaux d'espaces verts (débroussaillage et tonte de pelouses pour la communauté de communes Cœur de Savoie à Saint-Pierre d'Albigny), Salvatore Papa Damiano (Saint-Étienne-de-Cuines) a été recruté comme saisonnier, du 1^{er} juin au 31 août, pour effectuer des travaux d'entretien au sein du service technique. Titulaire d'un brevet d'initiation aéronautique (1979), d'un CAP de mécanique auto (1999), et d'une licence professionnelle de maintenance aéronautique (2017), Bruce Vely (Saint-Alban-d'Hurtières) a été embauché, lui, comme saisonnier, du 28 mai au 31 août 2018, pour entretenir le fleurissement communal...

Démission d'Angèle Martin-Cocher

Angèle Martin-Cocher a démissionné du conseil municipal de Saint-Colomban le 31 mai dernier. Interrogée par *Le Petit Villarin* sur les raisons de sa démission, elle a indiqué : « Ma démission est motivée par la raison suivante : suite à mon évolution professionnelle depuis le 31 août 2017, je suis régulièrement dans l'impossibilité de participer aux conseils municipaux et de m'impliquer dans la vie de ma commune. Principalement pour ce fait, mais aussi suite aux différents désaccords et attaques liés aux différences d'opinions, j'ai décidé de privilégier ma famille ainsi que mon parcours professionnel que je ne peux plus concilier avec une participation active au sein de ma commune. » Elle appartenait à la liste *Ensemble pour Saint-Colomban*, conduite par Pierre-Yves Bonnivard, dont tous les membres avaient été élus lors des dernières élections municipales (2014) avec, en moyenne, près de 65 % des voix. Un an plus tard (automne 2015), cette équipe s'est divisée sur la question de savoir s'il fallait continuer à verser des pénalités à la Satvac pour lits non construits et, notamment, s'il fallait payer à cette société un arriéré de 1 million d'euros. Après les démissions d'Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho le 28 avril 2017, le conseil municipal ne compte plus que 8 élus.

présenté dans l'été. L'EPIC continue à se réorganiser et à se structurer. La commission communale de sécurité se réunit toutes les années, et le maire,

comme président du comité de massif Arvan-Villards, a fait valider la création d'une commission intercommunale de sécurité composée des acteurs du domaine des Sybelles à compter de l'hiver 2018-2019 (*lire page 9*). Philippe Martin-Cocher propose l'utilisation de la caméra thermique de l'ACCA pour rechercher des personnes la nuit.

• *L'Auberge du Coin* a fermé le 15 mars 2018 (*lire page 11*).

• Réorganisation des services techniques : un agent part à la retraite dans 2 ans. Le déneigement est confié à des entreprises privées (*lire page 6*).

• Patrick Martin-Fardon fait le compte rendu de la réunion concernant les tarifs des gîtes.

Philippe Martin-Cocher demande que les prix soient arrondis. Concernant la location, Gilbert Pautasso estime qu'il faut se donner les moyens de louer au maximum même si, selon lui, les locations n'ont pas d'incidence positive sur les remontées mécaniques. Pour des travaux dans ce domaine, Philippe Martin-Cocher précise que la « caserne » peut bénéficier d'une rénovation complète avec une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Même possibilité pour La Perrière qui nécessite des travaux car les lits ne sont pas tous louables.

• Cet été, il n'y aura pas de centre équestre à Saint-Colomban puisque celui de Saint-Rémy-de-Maurienne s'est désisté fin avril. Il faudra utiliser celui de Sainte-Marie-de-Cuines. L'an prochain il

faudra réserver les chevaux en janvier.

En fin de réunion, Marie-Christine Carrara demande un affichage plus lisible à la mairie, et regrette un manque de communication de la commune. Réponse : une réunion publique se tient régulièrement en août, une cérémonie des vœux se tient tous les mois de janvier, et une communication spécifique sur le domaine skiable sera faite avant l'été sous une forme non encore arrêtée. Elle demande ensuite l'utilisation de la salle des fêtes à titre gracieux pour organiser un banquet pour la classe 72 (une réponse lui sera adressée). Enfin elle souhaite consulter les documents financiers de l'EPIC (CA et budget). Réponse : ces documents sont consultables au siège de l'entreprise. Brigitte Maurino demande où en sont les travaux au lavoir de Nantchenu. Réponse : ils se poursuivent.

Martine Paret-Dauphin propose 2 personnes en costume pour la remise des prix à l'arrivée du Tour de l'Avenir le 26 août à Saint-Colomban. Réponse : à voir avec les organisateurs pour être en accord avec le cahier des charges.

Damien Tardy s'inquiète que les affiches pour le rassemblement des voitures anciennes les 9 et 10 juin ont disparu de certains panneaux d'affichage (réponse : dans certains hameaux, les affiches sont systématiquement arrachées, et, après, la commune s'entend reprocher un manque d'information). Il demande débroussaillage et fleurissement pour ces 2 journées (réponse : le Chef-Lieu sera préparé pour l'occasion) (*lire page 3*).

DISPARITIONS

Rose Martin-Cocher et Ginette Paret

À la fin des années quatre-vingts, avec d'autres, Rose Martin-Cocher et Ginette Paret ont été, de manières différentes mais complémentaires, à l'origine de la prise de conscience par les Villarins de leurs trésors patrimo-

niaux : archives paroissiales et communales, bâtiments religieux, outils, patois, costumes, etc., et de la nécessité de les recenser et de les sauvegarder.

Rose Martin-Cocher s'était aussi engagée dans la vie

municipale en devenant adjointe au maire de Saint-Colomban. Ginette Paret préférait la souplesse du travail associatif. Elles étaient amies. Elles viennent de disparaître à quinze jours d'intervalle.

■ ROSE MARTIN-COCHER

On rencontre tous dans la vie des personnes dont le comportement exemplaire nous accompagne longtemps après qu'on cesse de les côtoyer. C'est souvent un maître d'école ou un animateur sportif, ce peut être aussi un camarade syndical ou un bénévole du milieu associatif. C'est parfois un élu. Pour nombre de ceux qui furent, au milieu des années quatre-vingts, à Saint-Colomban, mêlés aux affaires publiques, Rose Martin-Cocher était de celles-là. Elle est décédée le 4 avril dernier à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 95 ans.

Après l'école communale du Chef-Lieu, Rose Girard est interne à Pont-de-Beauvoisin où elle retrouve ses amies de Saint-Colomban, les deux sœurs Martin-Fardon, Camille et Ginette, puis rejoint un premier poste à Tournus (Saône-et-Loire). En 1945 elle est sollicitée par son ancienne directrice, une Alsacienne, pour effectuer un remplacement au lycée technique de Strasbourg. Rose y restera 34 ans, exerçant les fonctions de gestionnaire d'intendance jusqu'en septembre 1979. Au cours de ce long séjour, au début duquel elle épouse Robert Martin-Cocher (Le Chef-Lieu), l'Alsace devient pour Rose une seconde « patrie ».

En 1979 elle demande et obtient sa mutation pour Saint-Jean-de-Maurienne où, en 1982, elle prendra une retraite désirée et choisie, passée à La Pierre à temps plein puis, à partir de 1986, partagée entre Saint-Colomban aux beaux jours et Échirolles l'hiver.

En 1983, Rose Martin-Cocher s'engage avec courage dans le débat municipal et prend position pour la reconstruction – ailleurs – des bâtiments publics du Chef-Lieu détruits par l'avalanche de 1981. On a bien du mal à imaginer aujourd'hui combien ce n'était pas si simple alors de penser ainsi. En mars de la même année, Rose est élue conseillère municipale et nommée adjointe au nouveau maire, Alfred Bozon, chargée des finances. Et avec Rose à la commission des finances, ce n'était pas comme de nos jours une réunion par an... L'évolution des comptes était régulièrement suivie, expliquée, commentée, et toujours largement partagée.

Durant ce mandat, Rose Martin-Cocher prend également en charge le dossier pour l'équipement de l'Ormet et notamment son aspect foncier, une tâche administrative ingrate où ses méthodes de travail furent efficaces.

En 1989, ne souhaitant pas poursuivre l'aventure municipale, Rose donne alors de son temps pour le patois villarin, une cause qui lui est chère, en organisant des soirées patoisantes animées (car les pro-

nonciations varient parfois d'un hameau à l'autre) qui réunissent un petit groupe (Ginette Paret, Henriette Martin-Cocher, Lisa Vénéra, l'institutrice Jeannine Martin-Garin) qui tente d'établir une notation qui permette de le prononcer. Petit groupe qui sera, avec d'autres, très vite associé à la nouvelle association qui se crée alors pour sauvegarder et valoriser le patrimoine local autour de Ginette Paret.

Néanmoins, Rose n'abandonne pas complètement les affaires municipales. Elle accepte de continuer à « superviser » les comptes publics et reste pour cela membre de la commission communale des finances qui se met en place en mars 1989 avec René Mugnier maire.

Elle s'enthousiasme quand apparaissent les premiers logiciels qui permettent de suivre l'exécution d'un budget au jour le jour, de simuler ses évolutions et d'anticiper ses dérives..., toutes choses qu'elle et Jeannine Martin-Garin (la secrétaire de mairie d'alors) pratiquaient couramment durant des heures, munies seulement de crayons et de calculettes...

En 1992, après la démission de Roland Bordon-Biron, et bien que non élue (cela était alors possible), elle accepte de devenir déléguée de la commune de Saint-Colomban au conseil districal qui ne put cependant complètement profiter de son expérience car, quelques mois plus tard (avril 1993), un accident de santé empêcha Rose de siéger pleinement. En 1994, elle sera remplacée par Jeannine Martin-Garin, institutrice, adjointe au maire, avec laquelle une complicité amicale s'était nouée autour du patois et du patrimoine villarin.

Avec une volonté singulière, Rose retrouva la force de communiquer quelque peu et c'était toujours avec une joie non dissimulée qu'elle vous accueillait, sur sa terrasse ou sous son parasol, refermant aussitôt sa revue de mots flétris pour s'enquérir de vos nouvelles. Le 15 août, en fin de matinée, on pouvait la retrouver assise en terrasse de l'Hôtel de la poste, heureuse de serrer les mains de ceux qui venaient la saluer. Une sortie qu'elle n'aurait manquée pour rien au monde...

Durant ces quelques années consacrées aux affaires publiques, de la commune de Saint-Colomban et du district, Rose Martin-Cocher aura administré quotidiennement la preuve que le bénévolut est valorisant, qu'un élu ça peut être dévoué et pratiquer l'honnêteté intellectuelle en toutes circonstances sans craindre d'apparaître ni ridicule ni faible.

Rose Martin-Cocher c'était application et ténacité, ouverture d'esprit et... complicité malicieuse.

■ GINETTE PARET

Fondatrice de l'association Les Villards, patrimoine et culture et membre du comité de rédaction du *Petit Villarin*, Ginette Paret est décédée le 17 avril dernier à Belley (Ain). Elle était âgée de 91 ans.

Originaire d'Aix-les-Bains, Ginette Paret découvre Saint-Colomban le 1^{er} octobre 1946 en prenant son premier poste d'institutrice à l'école de Lachal. « L'école était dans un pauvre état. Il n'y avait pas toujours du bois pour chauffer la classe et bien souvent c'était les Bellot-Champignon qui m'en donnaient. » En octobre 1951, elle est remplacée par Hélène Sallier-Caillot (Valmaure) qui y enseignera jusqu'en juin 1956 (l'école fermera en février 1957). Après Saint-Colomban, Ginette Paret est nommée aux Chavannes. Puis, ayant réussi le Capes d'italien (préparé à l'école normale d'Albertville et par de nombreux séjours en Italie, à Milan notamment), elle est nommée professeur d'italien à Tain-l'Hermitage. Elle enseigne ensuite à La Mure, Meylan, etc., et Seyssinet où elle prend sa retraite en 1987.

En 1959 elle épouse Benoît Paret (Nantcheno) auteur de plusieurs articles consacrés aux randonnées à ski à Saint-Colomban publiés dans la revue *Le Ski* et illustrés de photographies de l'auteur dont Ginette conservait soigneusement les originaux dans des albums qu'elle confiait volontiers à quiconque voulait consulter ces documents ou les reproduire.

Ginette Paret apparaît dans la vie publique locale en mars 1989. Déclinant la proposition de René Mugnier qui la sollicite pour les élections municipales, elle s'engage dans une commission sur le patrimoine. Sa première action concerne le patois dont elle essaie de codifier la prononciation en compagnie de Rose Martin-Cocher, Henriette Martin-Cocher, Lisa Vénéra et l'institutrice Jeannine Martin-Garin. Un travail qui cessera en 1993 quand Rose Martin-Cocher qui animait ce groupe se retirera pour raisons de santé.

Rapidement (mai 1989), et fort des premières réflexions engagées sur ce sujet par une commission de l'Association des Villarins et amis des Villards à laquelle appartenait Ginette, ce petit groupe de patoisants réfléchit sur le sens du mot patrimoine et sur la manière d'aborder sa préservation. Cela se résume en trois mots : identification, entretien, enrichissement si possible, et déjà l'idée de faire un musée... Pour bénéficier de subventions, cette commission communale se transforme en association (octobre 1989), l'association Les Villards, patrimoine et culture, dont Ginette Paret est la première présidente. En mars 2000, elle cède sa place à Martine Paret-Dauphin et assure le secrétariat jusqu'en mai 2006 date à laquelle elle abandonne toute responsabilité au sein de l'association dont les membres l'élisent alors présidente honoraire.

En 2009, pour les 20 ans de l'association, Ginette Paret réaffirme les objectifs initiaux :

« Ses membres, qui collectent, partagent et diffusent les divers éléments du patrimoine local, contribuent à préserver tout ce qui pourra demain témoigner de ce que fut le pays villarin : une culture pour les uns, un mode de vie original pour les autres. Mais le patrimoine est aussi un héritage qui tisse un lien entre les générations. En préservant le patrimoine, l'association renforce le lien social de la communauté villarinche. »

Sous son impulsion, le bilan de l'association est remarquable avec notamment des expositions dont celle de 1995 (sur « l'école d'hier et d'aujourd'hui », présentée en juillet à Saint-Alban et en août à Saint-Colomban) qui permet d'inaugurer à La Pierre un bâtiment communal rénové (par plusieurs membres de l'association qui ont mis la main à la pâte pour faire avancer les travaux) mais non encore aménagé. Quelques années plus tard, l'écurie voisine (en triste état) est restaurée, notamment sa voûte en 2001 et 2002 par Jean-Baptiste Favre-Bonté (Les Roches). Depuis, cet ensemble est devenu la Maison du patrimoine. Ouverte régulièrement au public, son exposition permanente de costumes villarins et son écurie meublée comme autrefois font l'admiration de tous les visiteurs.

Mais le patrimoine ce sont aussi les archives accumulées pendant des siècles. Ginette Paret : « Nous avons la chance d'en avoir conservé beaucoup que les incendies, les avalanches, les guerres, les révoltes auraient pu détruire. Elles ont parfois été malmenées, négligées, oubliées, peu importe, elles sont là. Et grâce à la compréhension des municipalités nous avons pu les faire réparer, relier, disons rajeunir, chaque année un ou deux volumes à la fois car suivant leur état, le coût de leur restauration est plus ou moins élevé... » Ainsi des terriers (rôles des contribuables, « Ma plus belle découverte » disait-elle), gros livres bien poussiéreux, celui de Saint-Alban (qui date de 1577), réparé en 2003, et celui de Saint-Colomban (1627 ou 1628), réparé en 1994.

Ginette Paret (qui s'était initiée à la paléographie) ne manquait jamais de souligner combien cette entreprise nécessitait un travail d'équipe, mettant toujours en évidence « les réalisations de tous les bénévoles, de la plus petite réparation effectuée aux travaux plus importants ». Aussi comment ne pas associer ici, à Ginette Paret, le travail effectué par Jean Garbolino (disparu en 2013) et Simone Quézel-Ambrunaz qui, disait-elle « ont enrichi ou complété les connaissances livrées par nos archives municipales ou patrimoniales en « fouillant » les archives départementales et diocésaines. Nous possédons ainsi grâce à eux les consignes du sel de 1561 et les comptes de subsides de 1318 à 1321 et de 1331. »

Parallèlement à cet engagement pour le pa-

(Lire la suite page 16.)



**VENTE - INSTALLATION
ANTENNES et PARABOLES**
Marc TURON
70, Rue Joseph PERRET
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél 06.20.97.27.02

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martran
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr





MARDI : St-Julien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com



SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFOURY
Commissaire Priseur Habilé

**Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin - Bijoux**

Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr



NAISSANCES

• Le 10 mars 2018 à Grenoble, de **Nathael**, fils de Fanny et **Vincent Genoulaz**, petit-fils de Laure et Raymond **Genoulaz**, et arrière-petit-fils de Marie-Louise et Zacharie Emmanuel (†) **Favre-Trosson** (Valmaure)

• Le 28 mars 2018 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Jeanne**, fille de Pierre **Aimé** et Fanny **Pignon**, petite-fille de Georges et Aurore **Aimé**, et arrière-petite-fille de René (†) et Jeannette **Aimé** née **Favre-Croix** (Lachenal).

• Le 7 avril 2018 à Voiron, de **Léa**, fille de Marilynne et Florent **Nivon**, petite-fille de Laure et Raymond **Genoulaz**, et arrière-petite-fille de Marie-Louise et Zacharie Emmanuel (†) **Favre-Trosson** (Valmaure).

• Le 13 avril 2018 à La Tronche, de **Gabriel**, fils de Gaétan **Constantin** et Jennifer **Berthollet**, petit-fils de Jean-Claude (†) **Berthollet** et Martine **Crosato** (Le Molard), et arrière-petit-fils de Marius (†) **Crosato** et Raymonde **Crosato** née **Quézel-Mouchet** (L'Église).

• Le 16 avril 2018 à Saint-Étienne-de-Cuines, de **Raphaël**, fils de Marc **Damevin** et Doriane **Billon-Grand**, petit-fils de Maurice et Renée **Damevin**, et arrière-petit-fils de Roger et Geneviève **Darves** (L'Église).

• Le 22 avril 2018 à Lyon, de **Calixte**, fils de Mathilde et Lionel **Mignot**, petit-fils de Gabriel et Catherine (†) **Didier**, et arrière-petit-fils de Suzanne (†) et Emmanuel **Émieux** (Lachal).

MARIAGES

• Le 16 juin 2018 à Pont-Sainte-Maxence, de Paul **Garet** et Justine **Floquet**. Paul **Garet** est le fils de Pierre et Marie-Céline **Garet**, et le petit-fils d'Anne-Marie **Letourneau** (Martinan).

• Le 16 juin 2018 à Saint-Colomban, de Morgane **Delage** et Joseph **Tardy**. Joseph **Tardy** est le fils de Geneviève et Hervé **Tardy** (Nantchenou), et le petit-fils de Simone (†) et René (†) **Tardy** (La Pierre).

DÉCÈS

• De Mme Suzanne **Darves** née **Lussat** (Albanne), le 5 décembre 2017 à Chambéry (99 ans).

[Au cours des dernières années de sa vie, de 2013 à 2016, Mme Suzanne Darves avait pris l'habitude de passer quelques semaines de la belle saison à l'Auberge du Glandon. D'un naturel gai, elle avait noué des amitiés avec Jacqueline Dupenloup et Claire Martin-Cocher. Née à Albanne (aujourd'hui Montricher-Albanne) le 5 mai 1918, et elle-même institutrice (notamment à Saint-Jean-d'Arves, son premier poste, en 1937), elle était la belle-fille de Marthe Darves (1884-1971) qui fut maîtresse d'école au Bouchet du 1^{er} novembre 1905 au 31 mai 1910.]

• De M. Roland **Martin-Cocher**, le 8 mars 2018 à Montpellier (74 ans). M. Roland **Martin-Cocher** était le fils de Roger (†) et Paule (†) **Martin-Cocher**, et le petit-fils d'Alphonse (†) et Rosalie (†) **Martin-Cocher** (Martinan).

• De Mme Rose **Martin-Cocher** née **Girard** (La Pierre), le 4 avril 2018 à Saint-Jean-de-Maurienne (95 ans) *[Rose Martin-Cocher a été adjointe au maire de Saint-Colomban entre 1983 et 1989. Lire page 15.]*

• De Mme Léa **Tartarat-Bardet** née **Favre-Tissot** (Lachenal), le 5 avril 2018 à Grenoble (94 ans).

• De Mme Ginette **Paret** née **Campardon** (Nantchenou), le 17 avril 2018 à Belley (91 ans) *[Ginette Paret a été présidente de l'association Les Villards, patrimoine et culture entre 1990 et 2010. Elle était membre du comité de rédaction du Petit Villarin depuis 1990. Lire page 15.]*

bre du comité de rédaction du Petit Villarin depuis 1990. Lire page 15.]

• De M. Joseph **Vanini** (L'Église), le 4 mai 2018 à Challes-les-Eaux (75 ans).

• De Mme Jeannine **Louis** née **Boulet** (Premier-Villard), le 23 mai 2018 au Premier-Villard (79 ans).

• De Mme Jacqueline **Espade** née **Tronel**, le 15 juin 2018 à Montpellier (76 ans). Mme Jacqueline **Espade** était la fille de Jeannine et Jacques (†) **Tronel** (Lachal).

14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

* François **Frassé-Mathon** (Premier-Villard, 2^e classe au 8^e régiment de marche des Zouaves), le 1^{er} mai 1918 dans l'ambulance 8/68, dans la Somme (intoxication de gaz) (21 ans).

* François **Combet** (Les Roches, soldat de 2^e classe au 297^e RI), le 14 mai 1918 à Arnèke (Nord) après avoir été blessé le même jour par un éclat d'obus près du mont Scherpenberg (Belgique) (34 ans).

* Jacques **Chaudet** (l'Église, sergent auxiliaire au 341^e RI), le 22 mai 1918 à Cavaillon (Vaucluse) de maladie (32 ans).

* Benoît **Émieux** (Les Granges, caporal au 359^e RI), le 11 juin 1918 à Courcelles-Épayelles (Oise) (38 ans).

* Eugène **Frassé-Sombet** (Premier-Villard, caporal au 22^e BCA), le 21 juin 1918 dans le secteur de Mille Kruis près du mont Kemmel (Belgique) (24 ans).

LE PETIT VILLARIN**PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIEGE :

Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : cmayoux73@gmail.com),
Ginette Paret (†),
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin
n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.**SOMMAIRE****NUMÉRO 184
JUIN 2018****PAGE 2 :**

- Calendrier des animations estivales.
- OT : la promotion en débat.

PAGE 3 :

- 1^{er} rassemblement de voitures anciennes.
- Le marché aux fleurs.

PAGE 4 :

- Les cérémonies du 8-Mai.
- Patrimoine et culture.

PAGE 5 :

- Rassemblement des costumes de Maurienne à Saint-Sorlin.

PAGE 6 :

- Club des sports.
- Pétanque.
- Brèves.

PAGE 7 :

- Document : Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz (fin).

PAGES 8 ET 9 :

- Bilan de la saison hivernale : résultats de l'ÉPIC ; point de vue du président de l'ÉPIC ; observations de l'OT.

PAGE 10 :

- Intercommunalités : la 4C et le Sivav.

PAGE 11 :

- Reprise de la boulangerie du Prin.
- L'Auberge du Coin fermée cet été.

PAGES 12 À 14 :

- Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

PAGE 12 :

- Le budget de Saint-Alban.

PAGE 15 :

- Disparitions : Rose Martin-Cocher et Ginette Paret.

PAGE 16 :

- Carnet.
- Carnet du centenaire.
- À nos lecteurs.

À NOS LECTEURS

exemplaires jamais distribués...) et s'étendre à des départements jusque-là épargnés comme le Gard ou le Rhône. La situation se dégrade de nouveau.

Que faire ? À La Poste on nous répond : « *Rien, de notre côté* », bien que les responsables des PIC contactés n'aient pas tous – loin s'en faut – le même avis (certains dénonçant, en off, les suppressions de postes qui affectent ce « service public »). Et de notre côté ? Une évolution était possible : remplacer les bandes d'expédition par des enveloppes. En espérant que ce changement, qui a un coût (environ 350 euros par an), permettra au *Petit Villarin* d'être distribué partout comme convenu par contrat, à J + 4. Dans le cas contraire, seules vos protestations auprès de vos bureaux de poste distributeurs pourront améliorer le service.

L'abandon des bandes va permettre à Joséphine Tronel-Peyroz, qui les confectionnait depuis 1972, de prendre, à plus de 96 ans, une retraite bien méritée...

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents,

les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.